

GARDE-À-VUE PROLONGÉE DU CHEF DES THIANTACOUNES

# Béthio dans de beaux draps

- ▶ Il sera inculpé aujourd'hui (ou demain)
- ▶ Le Khalife des Mourides renvoie les lobbyeurs
- ▶ La Police mate la rébellion à Thiès



Des Thiantacounes arrêtés hier à Thiès

## AFFAIRE DU MAUVAIS FIOUL ITOC fait perdre 6,5 milliards à la SENELEC

P.5



ALIOUNE MBAYE NDER

## “Pourquoi je suis avec Macky Sall”

 P.6


## LUTTE - DÉFAITE DE YÉKINI Manga 2 s'en lave les mains

 P.11

P.7

LA CHRONIQUE DE MAGUM KËR

## Le déclin d'une Karama

L'affaire tombe mal pour le cheikh Béthio Thioune. Un mois après qu'il eut joué Wade contre Macky et perdu, il est en garde-à-vue sous la présomption d'avoir commandé le meurtre de deux de ses adeptes après un affrontement qui les a opposés aux autres dans l'enceinte de sa résidence de Médinatou Salam de Mbour. La médiatisation de l'affaire laisse supposer que le nouveau pouvoir va subir un double baptême du feu : la suspicion de ses adversaires d'exercer une justice du vainqueur sur un opposant et la tentation des alliés du régime d'en faire un cas d'école sur le thème de la fin de l'impunité. Dès lors, l'affaire Béthio Thioune va réveiller les antagonismes politiques, religieux et sociaux.

SUITE PAGE 2



## LA CHRONIQUE DE MAGUM KËR (suite)

### Le déclin d'une Karama

Ce fait divers marque-t-il le déclin du leader politico-religieux le plus charismatique et le plus controversé de notre époque de perversion des mœurs et de corruption des valeurs morales ? Le cheikh mouride n'est pas un enfant de chœur mais aucun de ses contempteurs, au sein de sa confrérie et en dehors, n'avait osé le défier publiquement tant l'aurole de Serigne Saliou Mbacké dont il se réclame est dissuasif. Les critiques sur son hétérodoxie par rapport à l'Islam se font sous le manteau et quand elles sont publiques, elles ne font pas mouche car le cheikh n'engage jamais un débat de pure doctrine, se contentant de renvoyer à l'unction indéniable de Serigne Saliou Mbacké.

Ses disciples, si on peut les appeler ainsi, sont plus cassants encore. A ceux qui s'inquiètent de l'absence de mosquées dans les résidences du cheikh Béthio, ils répondent avec agacement que chez Cheikh Ibra Fall, compagnon de Cheikh Ahmadou Bamba, non plus, il n'y a pas de mosquées. Ceux qui ont été sous l'empire de Béthio Thioune et qui en sont revenus racontent n'avoir jamais assisté à des séances de prières sous sa guidée. La duplicité du Cheikh Béthio consisterait-elle à tenir son onction dans la voie mouride de Serigne Saliou Mbacké mais de suivre dans ses pratiques la branche des Baye-Fall dont le guide est précisément celui évoqué par les "Cantakun" sur l'absence de mosquée.

Mais si le débat sur la doctrine islamique n'est pas le fort des "Cantakun", aucune exégèse n'est venue démontrer que Béthio Thioune et ses partisans sont dans une déviance majeure. Le cheikh comble les âmes d'une jeunesse en quête de foi. Pour autant, l'assimilation de son combat politique à celui d'autres marabouts est fallacieuse. Le combat de Cheikh Ahmed Tidiane Sy avait une base idéologique islamiste étayée par son rejet de la constitution laïque dans la première période de l'indépendance et de lutte pour la démocratie dans la seconde partie. Mais héritier d'une confrérie maraboutique, il avait des limites objectives qui n'allaient pas au-delà du traditionnel soutien politique.

Là se trouve le talon d'Achille de Béthio Thioune. N'étant pas de famille maraboutique, le soutien politique pour son propre compte est une imposture. Le soutien politique au candidat sortant, assumé de manière autonome et solitaire en dehors de toute consigne audible du Khalife Cheikh Sidy Mokhtar Mbacké ou de la famille de sa référence Serigne Saliou Mbacké, devenait une usurpation. Aux yeux des marabouts mourides du deuxième rang, Béthio Thioune avait dépassé les bornes sans qu'ils puissent lui dire ce que Cheikh Ahmed Tidiane Sy avait dit à un marabout tidiane qui postula à la succession du Khalife Ababacar Sy : "Tu ne peux hériter de ton père et du père d'autrui..."

L'épreuve que subit Béthio Thioune

## SOMMET DE LA CEDEAO

### Macky Sall à Abidjan pour son baptême du feu international

Le président Macky Sall s'est envolé hier pour Abidjan, en Côte d'Ivoire, où il doit prendre part, aujourd'hui, à son premier sommet international regroupant des chefs d'État de la CEDEAO. Macky Sall et ses homologues, notamment l'Ivoirien Alassane Ouattara, et le Burkinabé Blaise Compaoré, devront surtout se pencher sur les situations critiques au Mali et en Guinée-Bissau. *Enquête* a appris auprès de sources proches de la présidence sénégalaise, que M. Sall devrait faire des "propositions hardies" concernant ces deux pays voisins dont les secousses sont ressenties au Sénégal.

D'ores et déjà, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui exige le retour à l'ordre constitutionnel, entend envoyer dans les prochains jours une force de plus de 600 hommes en Guinée-Bissau afin de protéger la population et les institutions à la suite du putsch du 12 avril, selon Reuters citant une source autorisée au sein de l'organisation ouest-africaine. La junte militaire qui a pris le pouvoir à Bissau a averti qu'elle considérerait toute force étrangère intervenant dans le pays comme une force d'occupation, note l'agence de presse. Au total, la force de la CEDEAO sera composée de 638 militaires - des Nigériens, des Ivoiriens, des Sénégalais et des Burkinabés, a-t-on précisé de même source



donne aujourd'hui l'occasion à certains marabouts de sonner l'hallali. Pourtant, l'homme n'est pas banal et sa vie rappelle cette maxime qu'aimait citer Kwame Nkrumah : ce n'est pas les hauteurs qu'on a atteintes qui comptent mais les profondeurs d'où l'on est sorti. Jeune instituteur d'une vingtaine d'années et militant du Parti africain de l'indépendance (PAI) dissous, Béthio Thioune est radié de la fonction publique. La main secourable de l'administrateur civil Cheikh Amadou Kane, cadre du parti clandestin, le prépare au concours d'entrée à l'École nationale d'administration afin d'être un administrateur civil.

La seconde main du destin est celle de Serigne Saliou Mbacké dont il se réclame urbi et orbi. La foi soulève les montagnes et l'influence de Cheikh Béthio Thioune grandit. Son disciple Bara Sow que ses proches décrivent comme ayant maîtrisé le Coran l'aurait même assimilé à un dieu. Son magnétisme, quoiqu'il ne fût pas un Adonis, s'exerçait d'autant sur les femmes et la 7e épouse qu'il avait conquise n'a pas fini d'exalter ses vertus dans la presse que le malheur est arrivé. La deuxième alternance lui sera-t-elle fatale ? S'il tombe, il aura vécu utile pour certaines âmes tourmentées et aura tout au moins instruit les générations futures des dangers que recèle un mélange de genres entre religion, politique et lucre. ■

#### Sénégal-Mauritanie : Abdel Aziz invité en visite officielle à Dakar

Le président Macky Sall a invité son homologue de Mauritanie, Ould Abdel Aziz, en visite officielle au Sénégal, selon l'agence de presse chinoise, Xinhua. D'après celle-ci, un message en ce sens a été remis à Abdel Aziz par le ministre sénégalais des Affaires étrangères, Alioune Badara Cissé, au cours d'une audience que lui a accordée

dimanche le chef de l'État mauritanien. "Ce que je m'en vais rapporter au président Macky Sall qui, certainement, va satisfaire cette invitation très rapidement pour venir voir son aîné le président Aziz", a dit le ministre sénégalais, cité par l'agence de presse.

#### Recomposition politique, le RP lâche Idy pour Macky

Idrissa Seck perd un allié de taille. Il s'agit du Rassemblement pour le peuple (RP) qui a définitivement quitté la coalition Idy4Président pour rejoindre celle de Macky 2012. Selon nos informations, cette décision fait suite à une demande pressente de militants RP, appelant leurs dirigeants à quitter la coalition autour d'Idrissa Seck. Une requête à laquelle Mansour Niasse, fils de feu Mamoune Niasse, a accédé hier. Selon nos sources, ce dernier a promis de revenir dans les prochains jours sur ce divorce avec Idy avec qui son père avait noué un pacte pour la présidentielle.

#### Affaire Béthio Thioune, mouvement d'humeur de Thiantacoune hier, à Dakar

Des Thiantacoune ont encore manifesté leur colère, hier soir à Dakar, sur l'avenue Cheikh Anta Diop et la VDN. Mécontents de l'arrestation de leur guide Béthio Thioune, et sa garde-à-vue à la gendarmerie territoriale de Thiès, quelques dizaines de ses talibés ont barré la chaussée à l'aide de pneus brûlés et de grosses pierres. Ils s'en sont surtout pris à des voitures qui ont eu la malchance d'être ou de passer sur ces axes au moment de la furie ; leurs vitres ont été explosées par des jets de pierres et des coups de gourdin. Mais, la police est intervenue pour disperser les perturbateurs et permettre à la circulation de reprendre ses droits. Il pèse sur Béthio ainsi que plus d'une dizaine de ses fidèles des soupçons de meurtre commis sur deux autres

talibés, dimanche dernier, non loin de Mbour, dont les dépouilles ont été ensevelies en catimini dans la brousse.

#### Jacques Diouf, "on ne doit plus dépendre de la pluie pour cultiver"

Le Sénégal fait partie des pays du Sahel secoués par la crise alimentaire, selon la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge (FICR). 850 000 personnes souffrent de famine au Sénégal, d'après l'organisation. Ce qui désole l'ancien directeur général de la FAO, Jacques Diouf, qui a assisté au forum sur l'insécurité alimentaire, hier, à Dakar. D'après lui, le Sénégal ne doit plus dépendre de la pluie pour développer son agriculture. "Quand on continuera, sur 96% de nos terres, de dépendre des pluies qui peuvent venir ou ne pas venir, quand on continuera de mettre des semences et attendre la pluie, on ne sortira pas de cette situation", a déclaré le non moins ministre Conseiller spécial du président de la République, Jacques Diouf. Il a soutenu que le nouveau gouvernement fait de la maîtrise de l'eau une de ses priorités afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. "Dans le cadre de la nouvelle politique qui va être mise en œuvre par le gouvernement, nous allons donner la priorité à la maîtrise de l'eau dans les communautés rurales, là où sont les agriculteurs, les producteurs, et plus tard, mettre des grands projets de barrages. La priorité doit être pour les villages", a indiqué l'ancien directeur général de la FAO.

#### Véhicules importés, les nouvelles mesures en vigueur à la Douane

La mesure portant à 8 ans l'âge des véhicules importés est entrée en vigueur, du moins au niveau des douanes. Selon un communiqué de l'administration douanière, reçu hier, celui-ci informe de l'avènement du décret n° 2012-444 du 12 avril 2012, qui encadre les nouvelles dispositions réglementaires sur l'importation au Sénégal des véhicules automobiles, cycles et cyclomoteurs usagés. Sont donc interdits d'importation les véhicules de tourisme de plus de huit (08) ans d'âge ; des véhi-

cules utilitaires légers de 3,5 tonnes de poids total à charge (PTAC) ou moins, âgés de plus de huit (08) ans ; des véhicules conçus pour le transport des personnes, comportant un nombre de places assises au moins égales à sept (07) et dont l'âge est supérieur à huit (08) ans ; les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTAC et dont l'âge est supérieur à dix (10) ans ; les cycles et cyclomoteurs usagés d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### Bras de fer judiciaire avec la Fédéfoot, Amara Traoré suspendu

L'ancien sélectionneur national, Amara Traoré, est suspendu de sa qualité de membre de la Fédération sénégalaise de football, annonce un communiqué de ladite instance reçue à l'APS, hier. "Monsieur Amara Traoré, entraîneur de Football, est suspendu de sa qualité de membre de la Fédération sénégalaise de football, avec effet immédiat, en application des articles 15 et 36 des statuts de la FSF, pour violation des statuts et règlements de ladite instance", précise le communiqué. La même source ajoute que la décision a été prise par "le Comité exécutif de la Fédération sénégalaise de football (FSF), en sa réunion du vendredi 13 avril 2012, après délibération". "Il est reproché à M. Traoré d'avoir transgressé les dispositions des articles 66 des statuts et 02 des règlements généraux, sur l'obligation de saisine préalable des instances internes avant tout recours devant les juridictions ordinaires", poursuit le même communiqué. Lesdits statuts ont été adoptés sous l'égide de l'Etat du Sénégal et de la FIFA le 02 août 2009, indique par ailleurs le même communiqué. Amara Traoré qui a attiré la FSF devant la justice, a obtenu le paiement de ses deux mois de salaire (janvier et février 2012) et des congés des années 2010 et 2011. Ses conseillers ont obtenu le blocage des comptes de la FSF qui tardait à verser la somme de 35 millions dus. Amara Traoré a également attiré la FSF pour licenciement abusif et le jugement a été renvoyé au 8 mai prochain.

**IFPME**  
INSTITUT DE FORMATION PRATIQUE  
MARCEAU ELECTRONIQUE  
IFPME A.S. N° 641388A WENDF PP/ALND/DFP

**Devenez Rapidement 2011  
2012**

**TECHNICIEN**  
**en 6 mois**

Cours  
du jour

100%  
Pratique

Cours  
du soir

- Electricité Bâtiment et Industriel
- Maintenance Info. et Réseaux
- Electronique Télécoms - Réseaux
- Alarme sécurité - Electronique

Nos Diplômes sont reconnus par l'Etat

**Renseignements :**  
IFPME Grand Dakar Rue 10 x Amitié 2  
Tél. : 77 446.46.75 / 77 438.28.02

**Début cours : Mardi 8 Mai 2012**

## ENQUÊTE

Publications - Société editrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr  
Directeur de la publication :  
**Mahmoudou Wane**  
Directeur de la rédaction :  
**Mamadou Lamine Badji**  
Rédacteur en chef :  
**Momar Dieng**  
Rédacteur en chef délégué :  
**Bachir Fofana**  
Chefs de desk :  
**Momar Dieng** - Politique  
**Bachir Fofana** - Economie / Social  
**Jules Diop** - Dossiers & enquêtes  
**Ndiassé Sambe** - Sport  
**Pa Assane Seck** - People  
Directeur artistique : **Renaud Lioult**  
Mise en page : **Penda Aly Ngom  
et Fodé Baldé**  
Photographe : **Amadoune Gomis**  
Impression : **Graphic Solutions**

Régie publicitaire :  
malick.enquete@gmail.com  
Tél. : 77 834 11 93  
aichafallenquete@gmail.com  
Tél. : 33 825 07 31 / 77 299 96 72



## PARITÉ SUR LES LISTES LÉGISLATIVES

Si la loi oblige les partis et coalitions de partis politiques à appliquer la parité sur les listes aux législatives prochaines, Benno Bokk Yaakaar semble avoir trouvé la panacée.

# “L’arrangement” comme panacée



Madièye Mbodj

■ DAOUA GBAYA

Dans notre édition d’hier, Mamadou Mbodj Diouf, secrétaire général national adjoint des jeunes socialistes, a révélé que des discussions étaient en cours au niveau de Benno Bokk Yaakaar pour apporter des “réglages” concernant la parité sur les listes des candidats à la députation. Selon lui, l’application stricte des textes risque de “léser” certains alliés sur la proportionnelle. Sinon l’Alliance pour la République (APR) pourrait se retrouver avec la quasi-totalité des députés de sexe masculin dans les localités qui seraient alors remportées par BBY.

C’est pour harmoniser les positions que la coalition Benno Siggil Senegaal (BSS) a tenu hier une conférence des leaders. Il s’agissait, selon Madièye Mbodj, coordonnateur de Yoonu Askan wi, et membre du

comité d’experts de BSS, de définir les “schémas et procédures à adopter pour la désignation des candidats” pour les législatives. “Par exemple, explique-t-il, s’il y a un nombre impair de sièges à pourvoir, ils seront partagés entre les hommes et femmes. Le dernier reviendra soit à un homme soit à une femme”. C’est ce que disent les textes. Mais “à l’interne”, Madièye Mbodj indique que des “arrangements” sont prévus pour régler la question de la parité. A titre indicatif, il donne le cas de Podor où l’APR, de concert avec le Parti socialiste, a décidé d’occuper la tête afin de permettre à Aïssata Tall Sall, la maire de la ville, de siéger à l’Assemblée nationale. D’ailleurs, une commission a été mise en place pour faire la répartition des 28 sièges délégués qui leur sont attribués. Elle devra rendre son travail aux leaders “au plus tard le samedi”, informe le coordonnateur de Yoonu askan wi. “Après cela, on dira que tel ou tel candidat peut déposer ses dossiers dont la régularité sera vérifiée par la commission.”

### “La parité sera respectée”

Au niveau de la coalition Idy4 Président, la parité ne fait pas l’objet de débat. “La loi sera respectée, il n’y a aucun problème à ce niveau”, déclare Oumar Guèye, le ministre de l’Assainissement et chargé des Elections de la formation dirigée par Idrissa Seck. Sur le profil des femmes qui devraient être investies, l’ex-président du Conseil rural de Sangalkam estime que “ce sera l’occasion pour les partis politiques de régler la question”.

Mais dans tous les cas, “l’investiture (sur les listes) tient compte des critères politiques mais aussi de critères définis par la loi”, ajoute M. Guèye. Un avis partagé par Abdoulaye Ndiaye, coordonnateur de l’APR à Grand-Yoff. Selon lui, la parité sera appliquée sur la proportionnelle où 60 sièges seront pourvus avec 50 suppléants. Tandis que sur la liste majoritaire, “le débat reste ouvert”, dit-il. “Pour le département de Dakar, l’APR est sûr de remporter les 7 sièges. Mais je suppose que le président Macky Sall va donner un siège à ses alliés comme Khalifa Sall (maire de Dakar) avec qui il s’entend bien.”

Pour rappel, la loi sur la parité a été adoptée le 15 mai 2010 par les députés de l’Assemblée nationale, sur proposition de l’ancien président de la République. Ce projet de loi institue “la parité absolue entre les hommes et les femmes dans toutes les institutions partiellement ou totalement électives” comme l’Assemblée nationale, le Sénat, les conseils régionaux, municipaux sous peine “d’irrecevabilité”. Mais certains députés s’étaient opposés à une loi jugée inopportune. C’est le cas du libéral El Hadji Wack Ly. “Si la parité choisit égalité et non égalitarisme, la loi n’a pas sa raison d’être”, argumente-t-il. Un point que rejettent les organisations féminines pour qui, cette loi n’est que “justice rendue” à la femme “victime de discrimination”. D’ailleurs, après avoir reçu les assurances du président Macky Sall, l’Observatoire national pour la parité a mené la semaine dernière un lobbying gagnant auprès de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et du Conseil constitutionnel pour “l’application stricte” de la loi. ■

### L’APR SUR L’AFFAIRE BÉTHIO THIOUNE “Macky Sall ne garantit l’impunité à personne”

Le président de la République, Macky Sall ne fera aucune ingérence dans l’affaire Cheikh Béthio Thioune qui est actuellement entre les mains de la justice après le meurtre de deux Thiantacoune. L’assurance émane du porte-parole de l’Alliance pour la République, Seydou Guèye, en marge d’un point de presse du Directoire politique de l’Apr. C’est “une affaire privée où l’État n’a pas sa place”, a-t-il affirmé.

A cet égard, Seydou a rappelé que “l’impunité n’est garantie à personne”, conformément aux engagements pris par le chef de l’Etat dans son message à la nation du 3 avril dernier, “On ne peut pas s’engager à défendre la République et ne pas donner à la Justice les moyens de son indépendance”, a-t-il ajouté. “Sur cette question, nous lui devons un préjugé favorable conformément à l’engagement qu’il a pris et conformément à une préoccupation centrale de redonner à la République sa véritable place articulée autour d’une véritable séparation des pouvoirs.”

Cette rencontre a également servi de cadre au Directoire politique du parti présidentiel d’apprécier l’action gouvernementale depuis son installation. Seydou Guèye et compagnie se félicitent des actes posés jusqu’ici par le président Sall. Puisque ce dernier s’est attelé, selon eux, à s’attaquer immédiatement à des questions qui étaient positionnées par l’opinion publique comme des actions sur-prioritaires. A savoir le coup élevé de la vie, la situation du monde rural et de l’école sénégalaise, entre autres. “L’importance de l’écart (de voix) qu’il y a eu entre le président Macky Sall et le président sortant, Abdoulaye Wade, est à la mesure de l’espoir suscité dans le pays.” Un espoir qui s’est traduit, selon eux, en une confiance qui oblige le nouveau chef de l’Etat à “délivrer des solutions ici et maintenant” comme la baisse des prix des denrées alimentaires, la subvention au monde rural et la réduction du train de vie de l’État. ■

ASSANE Mbaye

## DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

### IMPÔT SUR LES REVENUS DE VALEURS MOBILIERES

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) appelle les redevables de l’Impôt sur les revenus de valeurs mobilières (IRVM) à reverser le montant de cet impôt retenu à la source, conformément aux dispositions des articles 52, 136, 162 et 164 du Code général des impôts.

Les contribuables concernés sont donc invités à se rapprocher des Bureaux de recouvrement de la DGID dont ils dépendent, afin de s’acquitter des montants dus.

Les services de la Direction générale des Impôts et des Domaines restent à la disposition des usagers pour leur apporter toutes les informations utiles à l’accomplissement de leurs différentes obligations fiscales.

Pour plus d’informations appeler au **33 889 20 02**  
Ou consulter le site internet de la DGID :  
**www.impotsetdomaines.gouv.sn**

Le Directeur général  
Amadou BA

## Le MSU contre un parti politique dénommé MFDC

■ MAMADOU LAMINE SANÉ

Pour le Mouvement pour le socialisme et l’unité (MSU), le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) reste “un mouvement contestataire armé” en lutte pour l’indépendance d’une partie du Sénégal. Et de ce fait, il ne peut et ne doit pas avoir un récépissé qui en ferait un acteur politique à part entière. Cette position est contenue dans un communiqué parvenu à EnQuête. “Quelle que soit la logique qui a conduit à une telle décision, lit-on dans le document, il est important de se rappeler que le MFDC est avant tout un mouvement contestataire armé, qui ne peut se constituer du jour au lendemain en parti politique avec le même sigle.” Hostiles à cette initiative du gouvernement, Massène Niang et ses camarades estiment que sa matérialisation peut être une entrave à la recherche de la paix dans cette partie du pays. “Si nous voulons aller dans la

bonne direction pour la paix en Casamance, il convient d’entamer, sans précipitation aucune, des négociations larges et méthodiques avant d’intégrer les membres de ladite organisation comme parti politique légal”, indique le MSU.

Néanmoins, le Mouvement pour le socialisme et l’unité félicite le gouvernement par rapport à la baisse des prix de certains produits de consommation courante. “Nous saluons cette décision et estimons que des mesures d’accompagnement devraient être prises à ce niveau”, souligne la même source.

Par rapport à la crise scolaire, le Mouvement pour le socialisme et l’unité, membre de la coalition Benno Siggil Senegaal, enjoint aux ministres en charge du dossier “de négocier, mais surtout de veiller à l’application des accords”. Car, ajoute-t-il, “la clé du problème de l’éducation au Sénégal, c’est le non respect des engagements pris par les différents gouvernements de Wade”. ■

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BAISSÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Devant la persistance des détaillants d'écouler leurs stocks "inépuisables", le pouvoir met en branle un ensemble de mesures d'accompagnement pour rendre effective la récente baisse des prix des denrées alimentaires.

# L'État bande les muscles

ASSANE MBAYE

Après la baisse des prix de certaines denrées alimentaires et la subvention de 34 milliards au monde rural, le gouvernement de Macky Sall met en place une kyrielle de mesures pour veiller à leur applicabilité. Face à la presse hier à la Primature, le porte-parole du gouvernement, Serigne Mbaye Thiam a fait savoir que "cette baisse des denrées de première nécessité a été précédée d'une concertation et d'une consultation de l'ensemble des acteurs et partenaires du secteurs du commerce avant de faire l'objet d'une réunion restreinte entre le gouvernement et les experts de l'administration". Cela, déclare-t-il, "pour permettre la prise d'une décision

qui fera l'objet d'un système de suivi-évaluation périodique". Un exercice qui se décline, selon le ministre de l'Enseignement supérieur, en quatre axes à savoir : "concertation-consultation, points de vue des experts de l'administration qui sont les conseillers du gouvernement, décision et suivi-évaluation pour que cette décision soit suivie d'effets".

Partis sur la base de la subvention des prix des denrées de première nécessité pour un coût de 28 milliards pour amoindrir le coup de la vie, l'État s'est finalement résolu à adopter un système consistant à perdre des recettes sur la tva sur le sucre. Cela après avoir initié une concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires comme Unacois Jappo qui a démontré,



Serigne Mbaye Thiam

selon M. Thiam, "qu'il est possible d'obtenir le même résultat sans passer forcément par la subvention au niveau où on l'avait imaginé".

Concernant la subvention au monde rural, c'est la même démarche qui a été entreprise pour faire face à la campagne agricole qui s'annonce. Le gouvernement a ainsi décidé de subventionner les intrants agricoles et les semences à hauteur de 34 milliards afin de les rendre accessibles aux producteurs. Pour anticiper sur les cas de spéculations notées chaque année, le pouvoir enjoint l'ensemble des forces de sécurité et de défense à être sévère envers les personnes qui profitent des intrants subventionnés par le contribuable sénégalais pour les exfiltrer en dehors du pays. ■

POUR SAUVER L'ANNÉE SCOLAIRE

## Le CUSEMS suspend son mot d'ordre de grève

Les élèves et les parents d'élèves peuvent pousser un ouf de soulagement. Après cinq mois de grève, le Cadre unitaire des syndicats de l'enseignement moyen et secondaire (CUSEMS) a suspendu son mot d'ordre de grève. Cette décision fait suite à une démarche participative de tous les enseignants portant sur la conduite à tenir au terme du 18e plan d'action.

Selon Mamadou Mbodj, Secrétaire général du CUSEMS, le directoire de l'organisation syndicale a demandé à tous les professeurs de reprendre les cours afin de donner une chance aux autorités pour sauver l'année scolaire. "Désormais, il revient donc aux autorités politiques la responsabilité de prendre les mesures d'accompagnement indispensables. Ils doivent réaliser un temps d'apprentissage susceptible de permettre aux candidats de réussir leurs examens et aux autres élèves d'avoir les pré-requis nécessaires à un passage en classe supérieure", a-t-il déclaré lors de la conférence de presse.

Dame Mbodj, chargé des revendications, va plus loin. "La reprise des cours ne signifie pas la récupération de l'année. Il ne reste que trois mois. C'est fort possible. Mais il faut qu'il y ait des mesures d'accompagnement. Il faut que le gouvernement et le CUSEMS se retrouvent pour garantir l'année. Nous devons discuter du recouplement des heures, car l'année blanche se profile à l'horizon. Il revient à l'État de créer les conditions d'accompagnement pour sauver l'année", a souligné M. Mbodj.

Cependant, l'organisation syndicale ne compte pas lâcher le morceau. Ils (les syndicalistes) sont aujourd'hui plus que jamais déterminés à continuer leurs revendications. "Les revendications constituent toujours des priorités. Le gouvernement ne doit pas commettre l'erreur de penser qu'il arrivera en faisant abstraction de nos revendications. Depuis près de cinq mois, nous sommes en ordre de bataille pour dire non à un déni de justice et oui à une égalité de traitement", a brandi Abdoulaye Ndoye, porte-parole du CUSEMS, avant de poursuivre : "La reprise des cours est une partie de la bataille. Le combat vient de commencer et nous n'allons pas croiser les bras. Si l'année est blanche, ce que nous ne souhaitons pas, ce n'est pas de notre responsabilité. ■

VIVIANE DIATTA

TRAITEMENT DU PALUDISME

## Awa Marie Coll rappelle la gratuité et menace

CHEIKH THIAM

Le traitement du paludisme est gratuit dans les structures sanitaires ; des sanctions sont prévues pour ceux qui entraveront cette mesure. C'est le ministre de la Santé et de l'Action sociale qui l'a rappelé hier à Guinaw rail, lors de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le paludisme qui avait pour thème : "Maintenir les progrès, sauver des vies : investir dans la lutte contre le paludisme". "Aujourd'hui, dans les structures publiques, les traitements contre le paludisme sont gratuits. Et si jamais des gens vous demandent de payer avec quoi que ce soit, il faudra le signaler. Il y a une grande sanction allant de l'avertissement, la suspension jusqu'à la radiation même", a rappelé le Pr Awa Marie Coll Seck.

A en croire le ministre, si la banlieue veut se déve-

opper, il faudra buter le paludisme non seulement hors de cette localité, mais de tout le Sénégal. "Il faut lutter afin qu'on n'ait plus de cas mortels de paludisme et pour cela, il faut se rendre dans les hôpitaux dans les plus bref délais. Nous voulons aussi arriver à 100% dans la distribution des moustiquaires imprégnées", renchérit la ministre. "Il y a 12 ans, le taux de mortalité du paludisme était de 22% aujourd'hui nous en sommes à 3%. Et nous comptons sur vous pour arriver à 0%", a renchéri, de son côté, le maire de la ville de Pikine, Pape Sagna Mbaye.

D'après Dr Seck, le choix de Pikine pour abriter cette célébration n'est pas fortuite car elle se justifie par l'engagement des populations, des autorités, la disponibilité des acteurs de santé, mais surtout par la présence des eaux stagnantes dues par l'inondation. ■

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

## Le Fonds mondial casque 3 milliards

Réduire la morbidité et la mortalité liées à la tuberculose au niveau communautaire. C'est le principal objectif du Programme national de lutte contre la tuberculose (PNT), qui a lancé hier le projet. Pour ce faire, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a accordé au ministère sénégalais de la Santé et de l'Action

sociale un financement de près de 3 milliards de francs Cfa. En effet, dans ce projet, l'ensemble de la population est ciblée. Cependant, vu l'insuffisance du budget, la totalité des régions ne sera pas touchée. Un focus sera fait dans les zones à forte prévalence de tuberculose que sont les régions de Thiès, Diourbel, Dakar, Kaolack et Ziguinchor. ■

V. DIATTA

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

### ACOMPTÉ PROVISIONNEL IMPÔTS SUR LE REVENU

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) appelle les contribuables soumis à l'Impôt sur les sociétés (IS) et à l'impôt sur le revenu (IR) à s'acquitter du **deuxième acompte provisionnel**, conformément aux dispositions des articles 153 et suivants du Code général des impôts. Ce 2ème acompte provisionnel de l'IS ou de l'IR doit être versé au plus tard le **lundi 30 avril 2012**.

Les contribuables concernés sont donc invités à se rapprocher des Bureaux de recouvrement de la DGID dont ils dépendent, afin de s'acquitter de leurs contributions.

Les services de la Direction générale des Impôts et des Domaines restent à la disposition des usagers pour leur apporter toutes les informations utiles à l'accomplissement de leurs différentes obligations fiscales.

Pour plus d'informations appeler au **33 889 20 02**  
Ou consulter le site internet de la DGID :  
**www.impotsetdomaines.gouv.sn**

Le Directeur général  
Amadou BA



**AFFAIRE DU MAUVAIS FIOUL DE 2010**

La semaine dernière, *EnQuête* soulevait un conflit d'intérêts né de la nomination du PDG d'International trading oil commodities (ITOC) comme Conseiller spécial du président de la République. L'on n'a pas fini de s'interroger que des échos venant du tribunal confirment ces propos. En effet, dans ce qui est appelé "Affaire du mauvais fioul", la société de Baba Diao a causé un préjudice de 6,5 milliards à la SENELEC, et de plus de 150 millions de francs Cfa à la Société des produits pétroliers (SPP).

# ITOC fait perdre 6,5 milliards à la SENELEC



Baba Diao, PDG d'ITOC

— BACHIR FOFANA

Embarrassant pour Macky Sall et son nouveau Conseiller spécial chargé des questions énergétiques, Baba Diao, PDG d'ITOC. Voilà comment peut être qualifié le contenu du rapport du Pr Jacques Poirier, expert agréé près la Cour d'appel et par la Cour de Cassation de Paris dont les services avaient été requis par le Juge des référés du tribunal régional hors classe de Dakar, dans l'affaire

dite du "mauvais fioul" dont a été victime la SENELEC en juillet 2010. Ce rapport montre que la société du nouveau conseiller de Macky Sall a fait subir à la Société nationale d'électricité (SENELEC) un dommage de plus de 6,5 milliards de francs Cfa.

Pour démêler cet écheveau, il faut retourner deux ans en arrière à fin juin et mi-juillet 2010, plus exactement dans une série d'incidents survenus sur 17 groupes diesel de production d'électricité répartis dans 4

centrales de production de la SENELEC. Ces centrales comme les sociétés SAR, ORYX, SPP, la SOCO-CIM et les Ciments du Sahel, ont la particularité d'avoir été alimentées en combustible par la société ITOC de Baba Diao à travers le navire Atlas Voyageur qui avait débarqué 35 000 tonnes de combustible le 18 juin 2010. Dans un premier temps, croyant à un "sabotage", la SENELEC porte plainte contre X auprès de la Division des investigations criminelles avant d'y renoncer. Mais la société de Seydina Kane a saisi le 6 août 2010 le Juge des référés du tribunal régional hors classe de Dakar et assigné la Société des produits pétroliers (SPP), la Société africaine de raffinage (SAR), ORYX, la SGS (qui avait expertisé et déclaré le fioul conforme aux normes en vigueur).

Le juge a fait appel à Jacques Poirier, expert agréé près la Cour d'appel et par la Cour de Cassation de Paris. M. Poirier, dans l'une de ses conclusions, a soutenu qu'"il existe un ensemble cohérent d'éléments techniques non sérieusement contestables, indiquant que le fioul litigieux est à l'origine des dés-

ordres observés chez SENELEC et SOCO-CIM INDUSTRIES". Et que "la responsabilité de la société ITOC est donc pleinement engagée dans ce dossier et qu'elle devra répondre tant des dommages subis par la Société SENELEC que par les autres parties qui ont subi des dommages du fait de l'utilisation de ce fuel".

L'expert a ainsi sérié le "dommage matériel" du "dommage immatériel" mais le total des désagrèments que la SENELEC a subis avec le mauvais fioul fourni par ITOC s'élève à 6 508 860 817 F Cfa. En effet, le "dommage matériel", représentant la cargaison de combustible est de 2 581 980 186

francs Cfa. Quant au "dommage immatériel" qui comprend "un surcoût de production, c'est-à-dire un coût supplémentaire d'exploitation" et "une perte d'exploitation car (...) il n'a pas été possible de satisfaire la demande des consommateurs", il est chiffré par l'expert à 3 926 880 631 francs Cfa. Quant à la Société des produits pétroliers (SPP), une filiale détenue à 100% par Total, le dommage est évalué à 150 228 386 francs Cfa représentant "le coup de nettoyage des bacs" contaminés (5,4 millions), l'"analyse des bacs" (7,3 millions) et "160 jours d'immobilisation" des bacs (137 millions).

Il faut dire que l'affaire a encore été évoquée le 18 avril dernier devant le Juge des référés qui a pris une ordonnance de référé pour dire que Total et les Ciments du Sahel font partie de l'expertise au même titre que la SENELEC. Mais ITOC a fait appel de l'ordonnance. Toujours est-il qu'aujourd'hui, nous sommes devant un vrai cas de conflit d'intérêts entre une société dont le patron est appelé à donner les bons conseils au président de la République, et qui est en procès avec une société nationale à qui elle a fait perdre plus de 6,5 milliards de francs Cfa. ■

**CASE DES TOUT-PETITS - RÉACTION**

**Le Collectif des animateurs polyvalents "regroupe uniquement" des agents de la ville de Tambacounda**

Le Collectif des animateurs polyvalents de la région de Tambacounda "regroupe uniquement" des animateurs exerçant dans la commune de Tambacounda, lesquels demandent à aller en formation depuis janvier dernier, sur un total de 143 qui attendent d'être formés à travers toute la région, a indiqué, dans un communiqué, la Direction générale de l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits (ANPECTP).

Dimanche dernier, le Collectif des animateurs polyvalents de la région de Tambacounda a marché dans la commune de Tambacounda, pour réclamer statut et salaire, au nom de quelque 200 agents qu'il dit défendre à travers la région.

La direction de l'ANPECTP indique que sur un personnel des cases des tout-petits de la région de Tambacounda, se chiffant à "234 maîtres et maîtresses contractuels, volontaires de l'éducation et animateurs polyvalents", 91 ont déjà été formés entre 2004 et 2012.

"Ce qui veut dire qu'ils sont 143 à ne pas subir une formation initiale dans les écoles de formation d'Instituteurs", ajoute le texte (...) "Le mouvement d'humeur n'est donc pas partagé par les 143 qui, pour la plupart, s'acquittent correctement et régulièrement de leur mission d'éducation du jeune enfant", poursuit la direction générale de l'ANPECTP.

Concernant la limite d'âge évoquée par les marcheurs, le communiqué de la direction de l'ANPECTP indique que "parmi ces 143 animateurs polyvalents non formés, seul 1 a capitalisé 7 ans d'ancienneté".

Le texte explique le "retard" concernant le cas de cet animateur en service à Bamba Thialène (département de Koumpentoum), par des "problèmes de conformité entre son extrait de naissance et son diplôme". "Tout le reste (les 142) ont été recrutés entre 2007 et 2011, soit 4 ans de présence dans les cases des tout-petits, contrairement aux sept années annoncées par le collectif", note la même source.

L'institution en charge de l'éducation préscolaire relève également que les animateurs polyvalents sont "recrutés dans les cases des tout-petits comme bénévoles", depuis la création de ce projet national en 2000/2001 (...)

Il ajoute que ces éducateurs, titulaires du Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) ou du Baccalauréat, "se présentent chaque année au concours des volontaires de l'éducation et vont en formation en cas d'admission" (...)

En outre, il signale que "l'ANPECTP, en rapport avec le coordonnateur régional, a décidé d'augmenter le nombre d'animateurs de la région de Tambacounda devant aller en formation dans les Centres régionaux de formation du personnel de l'éducation (CRFPE/ ex-EFI)". Cette année, 10 animateurs polyvalents ont été admis en formation, note à cet effet, le texte. ■

APS



République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMUNIQUE DE PRESSE.**

Le maire de la ville de Dakar rappelle aux populations que la divagation des animaux et l'installation des foirails sur la voie publique sont interdites.

Les services compétents de la Ville de Dakar conduiront les animaux en cause à la fourrière municipale.

Leurs propriétaires contrevenants seront punis des amendes prévues par la réglementation en vigueur.

**Khalifa Ababacar SALL**



Ici, on se tutoie !

ALIOUNE MBAYE NDER

# “Macky, Wade et moi”

**Accusé de transhumance du côté du nouveau président Macky Sall, après avoir dédié une chanson à Abdoulaye Wade, Alioune Mbaye Nder s'en défend et précise ses relations avec les deux hommes.**



PAR PA ASSANE SECK

**Nder, on te reprocherait d'avoir transhumé du côté du nouveau président Macky Sall, après avoir soutenu Wade en 2007 –tu lui as même rendu hommage à travers une chanson-, qu'en est-il exactement ?**

Cela me met hors de moi, parce que les gens ne savent pas de quoi il retourne. Mais, c'est la vie, il faut faire avec. Je m'étais promis de ne rien dire à ce propos, par bonne foi et surtout, pour ne pas encore faire la Une de la presse en ma défaveur.

**N'est-ce pas le cas ?**

Oh non ! Non du tout ! Je ne crois pas que ce soit le cas. C'est juste que certains de vos confrères n'ont pas compris peut-être ma démarche, encore moins les vrais détails de l'histoire. Ce que beaucoup de personnes ignorent aujourd'hui - je l'ai dit à l'antenne de Zik Fm (NDLR, jeudi dernier, invité par Dj Bouba) - c'est que c'est le président Macky Sall, alors directeur de campagne du candidat Wade en 2007, qui m'a amené voir ce dernier et nous a présentés. Voilà la vraie information. Comment les choses se sont passées ? Le président Abdoulaye Wade devait recevoir le prix Houphouët Boigny à Paris et il était accompagné de beaucoup d'artistes... Ce qui m'étonne, c'est pourquoi on veut s'acharner sur moi, alors que d'autres collègues artistes ont plus et bien bouffé (sic) chez Wade ? Je m'interroge, et c'est ce qui me fait rire parfois. Je te jure, Pa Assane, toi tu me connais... C'est donc après avoir constaté que les autres avaient participé à la fête que je me suis dit, puisque c'est le président de la République qui a gagné un prix, il fallait lui rendre un hommage mérité. C'est ainsi que je suis allé, en compagnie de l'actuel président Macky Sall, alors directeur de campagne du président Wade, pour dire à celui-ci que je voulais organiser un gala à Sorano que j'appellerais “Sargal Gorgui”. Ce

n'est ni plus ni moins que cela qui m'a poussé à faire la chanson pour Wade. Je trouve cela très normal au vu de son statut de président de la République.

**Et qu'as-tu dit à Macky Sall en son temps ?**

Il m'a reçu chez lui par l'entremise de son frère qui est un ami à moi. Je lui ai fait part de mon désir de faire ce spectacle. Il m'a remercié et félicité pour mon projet. Ensuite, il m'a demandé ce qu'il pouvait faire dans ce sens. Je lui ai dit que j'avais besoin d'appui pour réussir la manifestation. Il m'a demandé à combien j'avais estimé mon budget d'organisation. J'ai répondu que c'était juste 5 millions. Il a réagi instantanément et m'a

remis 7 millions, c'est-à-dire 2 millions de plus, en me disant que j'aurais peut-être besoin de ce surplus et qu'il n'est pas évident qu'on se revoie rapidement. Ainsi, il a appelé le président Wade, séance tenante, pour l'informer de mon projet. Ce dernier était si content qu'il a demandé que nous le retrouvions immédiatement au Palais. Ce jour-là, j'étais en jean et quand Macky m'a dit d'y aller, je lui avais fait remarquer que je ne pouvais y aller habillé de la sorte. Il m'a répondu qu'on ne devait pas faire attendre le président et qu'il fallait y aller directement. Il a même ajouté :

**Youssou Ndour a l'occasion, aujourd'hui, de montrer son génie au monde entier, car il en a vraiment.**

“C'est moi-même qui conduis, aujourd'hui”. Voilà ce que je retiens aussi de Macky Sall, sa simplicité et son humanisme, un homme pragmatique et de parole. Son acte, ce jour, m'a beaucoup marqué. Et je crois, aujourd'hui, que là où il est, en tant que président nouvellement élu, c'est une bonne chose pour le Sénégal et les Sénégalais. Prions pour lui et ça ira Incha Allah.

**Au vu de ce qui s'est passé par la suite, et avec le départ de Wade du pouvoir, regrettes-tu cette chanson ?**

Oh non ! Pourquoi devrais-je le regretter. J'ai agi par conviction, par

rapport à un événement ; que mon président a reçu un prix que j'ai jugé opportun d'honorer en chantant pour lui. Il n'y a rien de mal à cela, je pense. Maintenant, chacun a son avis là-dessus et son interprétation, je respecte cela, mais qu'on respecte aussi ma vision. Pa Assane, nous tous, disons la majorité d'entre nous, avons voté pour le vieux en 2000, en vue d'un changement effectif pour le bien du peuple sénégalais. Nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé, si on doit tenir cela en compte. La vérité est que les urnes ont eu raison de Wade et de son camp, sur ses choix. Il en va ainsi de la démocratie et c'est bien pour nous tous aussi. Le contexte dans lequel j'avais fait cette chanson n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui, des élections de 2012. Il faut voir la réalité en face, la situation était devenue très grave et dangereuse, avec les événements regrettables qui ont précédé l'élection présidentielle. Je

compatis avec les familles des

défunts Mamadou Diop et autres. Je pense à eux. Aujourd'hui, la nation sénégalaise doit leur rendre un homme mérité. Mais, je n'ai rien à regretter. Au contraire, ce pourquoi j'avais fait cette chanson, en son temps, c'était la réalité. Aujourd'hui, on a dépassé cela, on passe à autre chose. La vie continue. Abdou Diouf est parti, Wade aussi ; je lui souhaite une retraite bien méritée et prie qu'il aille bien, parce qu'après tout, l'histoire retiendra toujours qu'il a été président de la République du Sénégal, quel que soit ce qui lui sera reproché. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que Macky réussisse sa mission et que le peuple se glorifie de l'avoir élu, un

soir de dimanche 25 mars 2012, comme président de la République du Sénégal. Lui aussi, partira et un autre viendra, ainsi de suite.

**Où est-ce que t'en es avec ton produit “Bul Yapp Sa Palax (ou dignité)” ?**

Le produit marche. Je me rends compte que, contrairement aux autres qui l'ont précédé, il a mis du temps avant que les mélomanes l'adoptent. Et actuellement, en soirée, les morceaux cartonnent, le public adore (il joue au Madison tous les mercredis et en acoustique, tous les jeudis, au restaurant Must - pub gratuite). Et je suis fier, aujourd'hui, de voir que celui qui a prédit que cet album allait faire son chemin et me valoir des lauriers est devenu ministre de la République.

**Tu veux parler de Youssou Ndour ?**

Oui. Voilà quelqu'un qui a un mérite inestimable. Ce gars est parvenu à rendre à la musique sénégalaise sa dignité, ainsi qu'à tous les hommes et femmes d'art. J'en profite, d'ailleurs, pour le féliciter et lui dire qu'il a mon soutien sans faille, pour l'aider à réussir sa mission. Car autant le président Macky Sall est très attendu, autant Youssou l'est aussi. Lors de l'enregistrement de ce produit, Youssou est venu jusqu'au studio et est resté deux heures avec nous, les musiciens et moi. Il y avait une très bonne ambiance. Quand il a fini d'écouter le produit, il m'a dit : “Boy, tu en as pour 3 ou au moins 4 ans, parce que ça, c'est fort. Je suis content parce qu'on a retrouvé notre Nder”. Cela m'a beaucoup touché, venant d'une légende comme lui. En tout cas, il a l'occasion, aujourd'hui, de montrer son génie au monde entier, car il en a vraiment. ■

## PEINTURE - EXPOSITION

### Le monde de Mbida sous verre

Les tableaux rutilants de l'artiste Mbida, véritable virtuose du sous-verre, ont élu domicile, depuis avant-hier et jusqu'au 28 avril, à l'Institut culturel français de Dakar. Une promenade dans ce décor entre nationalisme pictural et nostalgie des fastes d'antan.

SOPHIANE BENGELOUN

**C'**est un Birahim Fall, alias Mbida, extrêmement assagi qui s'est présenté, mardi, à la presse pour une conférence donnée à l'occasion de l'exposition, jusqu'à la fin avril, de ses toiles à l'Institut français de Dakar. Ayant pour thème “Ma peinture, mon monde et moi”, cette communication a été pour lui le canevas parfait d'un échange sans tabou avec le public. “Je suis arrivé à un âge vénérable où (NDLR : 63 ans), le plus important est de transmettre le maximum d'amour. C'est pourquoi, aujourd'hui, moi qui ne sais finalement m'exprimer que par ma peinture, je veux me faire comprendre de ceux à qui je n'ai jamais accordé le temps de me comprendre”, a déclaré l'artiste, presque

zen dans son approche des choses.

Entouré de ses célèbres sous-verres saturés de vie, de femmes, d'instruments de musique et de fleurs, l'artiste a pris - pour une fois ? - le temps d'explicitier sa vision de l'art, de la vie. “Ma philosophie, en peinture, a toujours été de mettre un maximum de couleurs dans un minimum d'espace”, a raconté Mbida, glissant, dans le même souffle, qu'il répugnait peindre des choses “tristes, pas joyeuses”. Autre thématique cruciale pour le peintre, celle de l'enfance : “Mes tableaux sont presque tous à propos de l'enfance, de mes souvenirs tendres de cette période où je restais des jours entiers à contempler les fleurs, la nature, et la beauté des femmes, de ma mère en particulier”, s'est-il confié en montrant du doigt une de ses œuvres, “la femme-



paon”, pour que le public puisse admirer le détail exquis.

Tout n'a pas toujours été pourtant rose dans la vie de cet artiste : dépression, alcoolisme, drogue, amputation de son pied droit... il a parlé, sans ambages, de tous les sacrifices faits sur l'autel de la peinture, cette muse cruelle qui lui a presque coûté jusqu'à sa santé mentale. “En regardant derrière, je me rends compte que c'est 40 ans de ma vie que m'ont bouffé mes pinceaux... Je ne regrette pas, néanmoins, parce qu'un tableau est un acte d'amour. En cela, il n'a pas de prix”, a-t-il confessé. Une belle chose à dire pour l'artiste en béret pour qui, “aimer une œuvre, c'est déjà l'acheter à moitié”. ■

## THÉÂTRE - DIXIÈME ÉDITION DU FEST'RIRE

### Thierno Ndiaye Doss à l'honneur

**A**lité depuis quelque temps, l'artiste comédien Thierno Ndiaye Doss aura les honneurs de la dixième édition du Festival du théâtre et du rire (Fest'rire), prévu du 3 au 6 mai à Kaloack. Une première, à en croire l'Association des artistes comédiens du théâtre sénégalais (ARCOTS) promotrice de l'événement.

“On ne sait pas encore si on va honorer d'autres grands noms du théâtre mais, pour l'instant, il est retenu de rendre hommage à Ndiaye Doss”, a fait savoir le chargé de communication national de l'Association, Pape Faye, qui a fait face à la presse hier à la Maison de la culture Doua Seck.

Par ailleurs, il y aura des récompenses aux meilleures troupes. Sont attendues près d'une vingtaine de compagnies représentant les quatorze régions du Sénégal en plus de celles de la Gambie et de la Mauritanie. ■

BIGUÉ BOB



## APRÈS UNE PROLONGATION DE SA GARDE-A-VUE

Après la prolongation de sa garde-à-vue dont le délai de 48 heures a expiré hier, à 18h35mn, Cheikh Béthio Thioune sera déféré au Parquet de Thiès aujourd'hui ou, au plus tard, demain vendredi. Dans ce cas, ses avocats introduiront une demande de liberté provisoire.

# Béthio déféré aujourd'hui (ou demain)



■ FATOU SY & NDEYE FATOU NIANG (THIÈS)

Le guide des Thiantacoune n'a pas été déféré au parquet, hier. Sa garde-à-vue de 48 heures qui a expiré mercredi à 18h35mn a été prolongée. Par conséquent, c'est aujourd'hui qu'il sera déféré ou au plus tard, demain vendredi devant le Procureur qui

désignera alors un juge d'instruction. A l'issue de ce face-à-face, il sera inculpé et placé sous mandat de dépôt, ou bien même remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire. D'ores et déjà, pas moins de sept avocats sont constitués pour défendre sa cause. Il s'agit de Mes Mouhamadou Moustapha Dieng, Abdou Dialy Kane, Ibrahima Mbengue, Babacar Mbaye,

Adama Fall et Ousmane Sèye. Ce dernier qui s'est adressé à la presse après un entretien avec leur client, se penche déjà avec ses confrères sur la seconde hypothèse : à savoir la liberté provisoire. "Nous serons là pour qu'il soit mis en liberté provisoire parce que c'est une personnalité religieuse dans ce pays. Il jouit d'une représentativité reconnue par tout le monde", a déclaré Me Sèye.

Plaidant l'innocence de Cheikh Béthio Thioune, Me Ousmane Sèye a rappelé que son client "a confirmé qu'il n'a pas tué, qu'il n'a pas assisté au meurtre des deux talibés et qu'il n'a jamais donné l'ordre de tuer ses deux talibés. Et il ne sait pas jusqu'à présent là où ses deux talibés ont été enterrés". En revanche, a ajouté le coordonnateur du pool des avocats du guide des Thiantacoune, "Il ne nie pas les échauffourées ayant occasionné la mort de deux de ses disciples mais il n'a rien à voir avec la bagarre et il n'en est pas non plus le commanditaire".

## Béthio entre fatigue, regrets et sérénité

Revenant sur l'entretien avec le Thiantacoune en chef, Me Sèye a laissé échapper quelques informations. "Nous avons rencontré le Cheikh durant 30 minutes à la gendarmerie de Thiès. Il est dans de très bonnes conditions, mais cela ne veut pas dire qu'il est en bonne santé car il montre des signes de fatigue." D'après nos sources, tout au long de son entretien avec ses avocats, Béthio Thioune garde une "sérénité certaine" tout en mesurant la gravité des faits survenus. Aussi, renseignent nos sources, le guide religieux n'a cessé de prier pour le repos de l'âme des deux thiantacoune sauvagement assassinés à Mbour. "Il regrette profondément ce qui s'est passé ; il est meurtri, surtout pour ses disciples arrêtés", ont ajouté nos sources. Dans tous les cas, Cheikh Béthio Thioune clame son innocence et dit avoir confiance en la justice du Sénégal, rapportent nos sources. ■

ont entrepris de mettre le feu à tout sur leur passage. De la place Normandie à Concorde, du rond-point de l'Hôpital régional à Hersent, ils n'ont rien épargné. A la station Apix de Angle Serigne Fallou, ils ont entièrement saccagé La boutique et tout emporté. Ailleurs, c'étaient des paniers d'ordures et des pneus brûlés qu'ils ont laissés derrière eux. De fait, Thiès est subitement devenu un champ de bataille. Lorsque les policiers usent de grenades lacrymogènes pour les disperser, les Thiantacoune observent un repli tactique sur d'autres quartiers et amplifient la guérilla urbaine.

Cependant, les 37 éléments arrêtés lors des affrontements du mardi 24 avril ont été déférés hier mercredi aux environs de 15h devant le procureur de la République pour troubles à l'ordre public et saccages de biens publics. Et après plusieurs heures d'audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt et transférés à la Maison d'arrêt et de correction de Thiès. Mécontents par cette décision du Parquet, d'autres Thiantacoune sont allés saccager le Bureau de poste de l'avenue Caen. Dispersés par les forces de l'ordre, ils se alors dirigés vers la mairie de Thiès-ouest qu'ils ont incendiée. C'est finalement l'appel au calme et à la retenue lancé par Serigne Saliou Touré, représentant du khalife général des mourides à Thiès, qui a contribué à baisser la tension.

Bloquée durant toute la journée, la

## Le lobbying en faveur de Béthio fait flop à Touba

Même si les autorités judiciaires ont exprimé leur ferme volonté d'aller jusqu'au bout de cette affaire, certains forces d'influences tentent de freiner la machine judiciaire. Enquête a ainsi appris de bonnes sources que des religieux et surtout des politiciens de l'ancien régime réputés très proches de Touba ont voulu que le khalife général des mourides intervienne en faveur du guide des Thiantacoune. Mais selon nos informations, Serigne Cheikh Sidy Moctar Mbacké leur a opposé un nict catégorique, préférant que la justice fasse son travail. Après cet échec, les "lobbyeurs", loin de se décourager, se sont rabattus sur Serigne Bass Abdou Khadre qui, également, les a éconduits d'une manière courtoise en arguant du fait qu'il partait en voyage à l'étranger du pays. Précisément en Mauritanie.

Pour ratisser large, ces "amis" de Cheikh Béthio auraient même saisi Serigne Cheikh Saliou Mbacké, khalife de la famille de feu Serigne Saliou Mbacké, ancien khalife général des mourides. Ce dernier leur a répondu "poliment" que c'est seul l'actuel khalife qui a la voix autorisée pour intervenir ou pas dans cette affaire. D'après nos sources, la famille de feu Serigne Saliou n'a pas digéré les propos tenus par le guide des Thiantacoune durant la campagne électorale. (NDLR : pour justifier son soutien au candidat Abdoulaye Wade, Béthio Thioune avait déclaré avoir été instruit en cela par Serigne Saliou à travers un rêve). ■

## THIÈS OTAGE DE LA VIOLENCE

Déterminés à libérer leur guide Cheikh Béthio Thioune, les Thiantacoune ont instauré hier une véritable guérilla urbaine dans la ville après avoir dormi à la belle étoile en communauté. Trente-sept d'entre eux arrêtés mardi sont déjà en prison.

# Les Thiantacoune brûlent le Bureau de poste et la mairie de Thiès-ouest



■ NDEYE FATOU NIANG (Correspondante, Thiès)

Hier, et pour la deuxième journée consécutive, des centaines de policiers ont été positionnés en différents endroits de la capitale du Rail. Objectif : barrer la route à toutes formes de manifesta-

tions aux alentours du tribunal départemental de Thiès dont les alentours sont restés sous très haute surveillance. Il n'empêche : les affrontements entre Thiantacoune et forces de l'ordre survenus mardi se sont poursuivis hier. Les disciples Thiantacoune, déterminés à extirper

leur guide des menottes de la Justice, se sont déployés dans plusieurs quartiers populaires en dépit de l'interdiction des rassemblements par les autorités policières.

Après s'être rabattus sur les quartiers périphériques, les disciplines sur-exaltés de Cheikh Béthio Thioune



Cité du rail a plus ou moins repris ses esprits à partir du début de la soirée. Quand les chauffeurs de "taxis clandestins" pleurent la baisse de leurs chiffres d'affaires, des habitants, de plus en plus nombreux, demandent aux autorités d'"en finir avec le Cheikh pour que le calme revienne dans la ville". ■



## USURPATION DE FONCTIONS, ESCROQUERIE

Un entrepreneur en bâtiment a perdu plusieurs millions de francs Cfa par la faute d'un homme qui s'est fait passer pour un agent de la Division des investigations criminelles (DIC), en service à Interpol, mais détaché à la cellule de communication de la Présidence du temps de l'ex-président Me Abdoulaye Wade.

## Comment "l'agent de la DIC" a plumé un entrepreneur

FATOU SY

Porteur d'un projet de 600 logements à Tivaouane, l'entrepreneur en bâtiment Samba Kassé voulait rencontrer le président de la République d'alors, Me Abdoulaye Wade, afin d'obtenir un financement et relancer ses activités. Il s'en ouvre à un de ses marabouts, guide religieux à Thianaba. Celui-ci, au détour d'une conversation, expose le problème de son ami au nommé Boubacar Diallo. D'après le plaignant, celui-ci s'est présenté à lui comme un agent de la Division des investigations criminelles (DIC) en service au bureau central de Interpol et détaché à la cellule de communication de la Présidence. A ce titre, il lui a promis d'intervenir auprès de Me Wade pour la concrétisation du projet. Et c'était là, le début des manœuvres car, a expliqué Samba Kassé, dans sa plainte, "l'agent de la DIC" lui a non seulement soutiré 4 millions de francs, mais il a récupéré les papiers de ses deux terrains sis à Tivaouane et Mboro avant de vendre sa maison à 25 millions grâce à une fausse procuration.

### Atépa et Abdoulaye Diop pour ferrer sa victime

Relatant dans le détail les péripéties de cette escroquerie, le plaignant a expliqué que Boubacar Diallo lui a réclamé une copie de son projet, avant de revenir une semaine après lui faire croire que Wade était favorable. Dans la foulée, ajoute le plaignant, le prévenu lui a dit que le président a même envoyé deux inspecteurs d'État sur le site, en compagnie de l'architecte Pierre Goudiaby Atépa. Samba Kassé a indiqué que le prévenu lui a réclamé 6 millions "pour satisfaire les inspecteurs" avant de revenir lui dire que Atépa s'en est chargé.

Quelques jours plus tard, raconte l'entrepreneur : "Il m'a dit que le président Wade a acheté la totalité des logements et m'a même offert une Mercedes et une 4x4 et qu'il en a même parlé au ministre des Finances qui a accepté de m'octroyer un prêt de 500 millions au niveau du Crédit Lyonnais". S'agissant de la vente de sa maison, Samba Kassé a expliqué aux enquêteurs que le prévenu lui a demandé de rédiger une plainte, parce que sa maison achetée à 18 mil-

lions à Thiès, vers le stade Maniang Soumaré, est litigieuse. Le plaignant d'ajouter que Boubacar Diallo lui a suggéré de récupérer les papiers de la maison auprès du notaire Mouhamed Bâ et de lui établir une procuration à présenter devant le juge Faye en charge du dossier. Poursuivant ses manœuvres, il est venu lui dire qu'il a été débouté par le tribunal qui a ordonné la vente et devra lui verser 80 millions. Contre toute attente, il a su que sa maison a été vendue au coût de 25 millions à un certain Mamadou Cissé qui a versé un acompte de 15 millions.

### Le mis en cause adopte la dénégation systématique

Interrogé par les éléments de la DIC qui ont hérité du dossier de leurs collègues de Thiès, le mis en cause a contesté les faits. Boubacar Diallo a d'abord déclaré qu'il ne s'est jamais présenté comme un policier, mais juste comme un membre de la Génération du concret. Quant aux accusations d'escroquerie, il a soutenu que c'est le plaignant qui lui a offert le terrain à Tivaouane, ainsi que la maison de Thiès, suite à de nombreuses sollicitations financières satisfaites. Et d'ajouter que Samba Kassé lui a remis deux chèques de garantie estimés à 100 et 300 millions de francs. Toujours pour sa défense, il a soutenu que la vente de la maison du plaignant s'est effectuée en la présence de ce dernier même. En revanche, Boubacar Diallo a reconnu avoir utilisé une partie de l'argent issue de la transaction, soit 7 millions à des fins personnelles. C'est demain que Boubacar Diallo, enfoncé par les témoins, fera face aux juges des flagrants délits de Dakar. ■

## INFANTICIDE A LINGUÈRE

## La jeune mère jette son bébé dans une fosse septique et disparaît

Un cas d'infanticide a été noté hier, au quartier Escala à Linguère, dans la région de Louga. La coupable présumée, est une jeune fille âgée de 27 ans. La jeune ménagère Ndèye Marème Ndiaye a accouché hier, avant de jeter son bébé dans la fosse septique du domicile familial. Elle a été dénoncée par son père. Celui-ci ayant constaté que sa fille ne portait plus les signes d'une grossesse, l'a interrogée. Mais la mise en cause lui a rétorqué qu'elle n'avait jamais été enceinte, et par conséquent ne pouvait accoucher. Malgré ces dénégations, le père de famille a saisi la gendarmerie. Toutefois, avant l'arrivée des pandores, la mère s'est fondue dans la nature. Aussi, les gendarmes qui ont découvert le cadavre dans la fosse, ont-ils ouvert une enquête pour mettre la main sur Ndèye Marème Ndiaye afin qu'elle s'explique sur son acte. Un acte qui pourrait la conduire devant une Cour d'assises.

MAMADOU NDIAYE  
(Correspondant à Linguère)

## COOPÉRATION MILITAIRE SÉNÉGALO-AMÉRICAINE

## Relever le défi de l'interopérabilité

Une quinzaine de pays africains et européens participent depuis le 23 avril à un exercice naval national dénommé "Saharan express 2012". Hier, avant de poursuivre les exercices en haute mer, une séquence de formation d'infirmiers a été reproduite au quai de la marine sénégalaise.

ANTOINE DE PADOU

C'est un détachement de l'équipe médicale des forces navales sénégalaises qui a joué le rôle d'instructeur au cours de cet exercice de simulation dans le cadre du programme "Africa partnership station". En

effet, il s'est agi d'enseigner les différentes procédures de prise en charge des causes fréquentes de morts sur les champs de bataille, en présence des forces navales espagnoles, américaines et cap-verdiennes. Ainsi, l'adjudant Moussa Mben-gue et ses éléments ont fait une démonstration des premières

actions à mener sur des victimes de fractures, d'hémorragie ou de tension pneumothorax. Les quelques témoins présents sur le quai de la base de la marine navale ont pu comprendre qu'il est important d'observer et d'évaluer l'état de conscience d'une victime d'hémorragie, d'apprendre à poser un garrot ou encore de savoir qu'après une perte de 3,500 litres de sang, "le pronostic vital de la victime est menacé". Les enseignements porteront aussi sur le cas d'une fracture ou de blessures par balle. Khabi Batista, 1er lieutenant de la garde côtière du Cap-Vert a indiqué que ces exercices permettront à chaque élément de pouvoir apporter assistance à un collègue. "Il faut être apte à faire face à des situations dangereuses. Cette coopération permettra aussi d'échanger les expériences", a indiqué le lieutenant Batista. Les objec-

tifs de ces opérations multilatérales visent à "réunir et mettre en commun tous les efforts et potentialités, avec l'appui des partenaires, afin de lutter contre les fléaux et limiter les menaces telle que la piraterie", a renchéri le lieutenant-colonel Adama Diop, chef de division de la direction des relations publiques de l'armée. Ce partenariat permettra aussi de créer et de favoriser les conditions d'échanges, de dialogue et de coopération nécessaires entre partenaires pour accroître l'interopérabilité et le partage d'informations. L'exercice naval multinational "Saharan express 2012" se poursuivra jusqu'au 30 avril au large des côtes sénégalaises, cap-verdiennes et mauritaniennes. Le sergent Herold Desauguste de la marine américaine n'a pas manqué d'apprécier positivement le niveau de l'équipe sénégalaise. ■

## ABUS DE CONFIANCE

## Le Dg de SAPROMER écroulé

Mamadou Sow, directeur général de SAPROMER, a été placé sous mandat de dépôt hier, pour abus de confiance. Le prévenu a été arrêté par les limiers de la Brigade des affaires générales (BAG) de la division des investigations criminelles (DIC) sur plainte de Bang Xiang Li, Dg de la société dénommée Ocean Lin Ksi Inc Canada. Dans sa déposition, le plaignant a expliqué avoir fait auprès du Dg de SAPROMER une commande de 565 tonnes de poissons d'un montant de 1 113 975 dollars américains, soit 552 865 587 de F Cfa. Et l'argent a été remis devant le notaire Me Nafissatou Diop Cissé, par le nommé Winson Lin. Selon lui, le prévenu qui avait pour mandat de lui livrer la marchandise, dans un délai de six mois, n'a pu honorer ses engagements. De ce fait, M. Sow reste lui devoir un montant de 80 464 dollars, soit environ 39 914 487 F Cfa. Mais d'après nos sources, le prévenu aurait reconnu ne devoir que 2 000 dollars, soit environ 992 108 F Cfa. C'est demain que Mamadou Sow devra s'expliquer devant le juge des flagrants délits de Dakar.

F.SY

## DÉTOURNEMENT AU REFEDEBAD

## La trésorière suppléante attrait pour un trou de 2 millions de francs

Secrétaire générale du Réseau des femmes pour le développement de la banlieue dakaraise (REFEDEBAD), Awa Pouye avait remplacé sa collègue trésorière partie à La Mecque. Mais en l'espace de quelques mois, avec le retour de la titulaire, constat a été fait que des

versements de certains adhérents qui avaient contracté des prêts ont été détournés. Face au tribunal des flagrants délits, Awa Pouye a avoué avoir utilisé l'argent à des fins personnelles. Toutefois, elle a minoré les sommes avancées par Mame Diarra Faye représentant le réseau. "Je

reconnais avoir détourné 1,9 million et non 2,165 millions. Comme je suis responsable politique, j'ai utilisé une partie de l'argent à des fins personnelles. J'ignore comment l'argent a disparu", a confié cette mère de six ans enfants et enseignante de profession. Après avoir jugé les faits d'abus de confiance constants, la représentante du Parquet a requis six mois ferme. Finalement, c'est trois mois assortis du sursis dont a écopé Awa Pouye et son avocat a réitéré les engagements de sa famille à rembourser à la partie civile l'intégralité de la somme détournée. ■

F.SY



MOTS FLÉCHÉS • N°254 (FORCE 2)

PRÉVU	ASSASSINEMENT	EPROUVE DES RENARDS	SPIROU DU TINTIN	BÂTE PEU PROFONDE	RÉGION D'AUTRICHE
EXTRACT	SOMMEIL D'ENFANT	JAMBE DE CHIEN	TUBE FLUORESCENT	EMIES DE NANGER	
PEU FIDÈLE EN AMOUR				MÉDECIN DE L'ÂME	
ASPI D'ORISBAU				SE TRANSFORMER (SE)	
		ABUSER			
		AVANT LES AUTRES			
ENCOURAGÉE					CLASSE DE PRIVILÉGIÉS
GESTE SYMPA					
	TELE LE SALAIRE APRES LES RETENUES		TABLE DE DOUCHER		
	PLONGE		RENDOU UN		
ES COUCHÉ			ASSÉCHER		
CRÊPE ORIENTALE			SUR LES MÈRES (A)		CRIE, POUR LE TIGRE
		PIED NOUVEAU		POU AU CRANE	
		DANS		DOUZE MOIS	
VAURIEN	DE L'EAU À PERTE DE VUE		FATIGUÉE		
	VENDEUR DE MONTRES		CANARADES		
				APRES JE	
				TELS CERTAINS CHAMPAGNES	
VALEUR REFUGE		MOT DE REFUS		CHANGE	
CÉREALE POUR LA BIÈRE		JALOUSE		AXE DES ROUES	
			PARI SUR COURSES		
			TELLEMENT		
PAS RAPIDE				ASSURÉ	
À CE MOT, LE PARACHUTISTE SAUTE				AFFLUENT DE LA VILANE	DIRECTION
	VAHVAL VITRÉ				
	MEUX				
BÉNÉFICE			SUITE DE NOMS		
RELATIVE AUX PLANTES			INTERJECTION		
					DANS LE COUP
RAMES À PARIS			24 EN UN JOUR		

Numéros Utiles

- SECURITE**  
Gendarmerie Nationale : 800 00 20 20  
Police secours : 17  
Sapeurs Pompiers : 18
- TELEPHONE**  
Renseignements Annuaire : 1212  
Service Dérangements : 1213  
Service Clients : 1441
- EAU - SDE**  
Service dépannage & Renseignements 800.00.11.11 (appel gratuit)
- ONAS**  
Egoûts, collecteurs NUMERO ORANGE (appel gratuit) 81 800.10.12

Humour

Une dame arrive toute furieuse à la pharmacie et dit au pharmacien :  
- Je veux tuer mon mari.  
Le pharmacien refuse de lui donner le produit.  
Elle soupire et dit au pharmacien :  
- Attendez monsieur, et elle met sa main dans son sac d'où elle sort une photo où figurent son mari dans un lit avec la femme du pharmacien.  
Surpris, le pharmacien dit :  
- Han madame, il fallait me dire que tu as une ordonnance !

Ça se passe à Dakar

- DUPLEX**  
Jeu 26 avril : Discothèque  
Ven 27 avril : Discothèque
- VILLA KRISTAL**  
Sam 28 avril : Daaraj Family
- BALAJO**  
Jeu 26 avril : Pape Niang (21h - 23h30)  
Ven 27 avril : World musique (21h) - Saintrick (23h30 - 3h)
- INSTITUT FRANÇAIS**  
Ven 27 avril : Jac & le Takeifa (21h)
- NIRVANA**  
Ven 27 avril : Thione Ballago Seck
- MADISON**  
Jeu 26 avril : Ives Niang  
Ven 27 avril : Pape Diouf
- Envoyer vos programmes à l'adresse e-mail : [casepasseadakar@gmail.com](mailto:casepasseadakar@gmail.com)
- SENELEC**  
Service Dépannage : 33 867.66.66
- TRANSPORTS**  
Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS): 33 823.31.40  
Aéroport Léopold S. Senghor de Yoff : 33 869.22.01 / 02  
Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849.45.45  
Heure non ouvrable Capitainerie : 33 849.79.09  
Pilotage : 33 849.79.07
- URGENCES :**  
S.U.M.A : 33 824 24 18  
SUMA-MEDICIN : 33 864 05 61  
33 824 60 30  
S.O.S MEDECINS : 33 889 15 15
- HOPITAUX**  
Principal : 33 839.50.50  
Le Dantec : 33 889.38.00  
Abass Ndao : 33 849.78.00  
Fann : 33 869.18.18  
HOGGY (ex-CTO) : 33 827.74.68 / 33 825.08.19

SUDOKU N°203

		1	7	6		5		4
4		8		3			2	
6			1		8			7
8	4		5		3		1	9
			4	9		2		
1		7					5	3
		9	6			7		2
	1			2		8		5
6	3	8		7				

**Citations**  
"Voulez-vous dire que les Blancs sont intellectuellement supérieurs aux Noirs et ont donc le droit de les réduire à l'esclavage ? Cette règle fait de vous l'esclave du premier homme dont l'intellect est supérieur au vôtre."  
ABRAHAM LINCOLN

- Prières**
- |                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| HEURES DE MESSE                     | HEURES DE PRIERES MUSULMANES |
| • Cathédrale : 7H                   | • Fadiar : 05:50             |
| • Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30 | • Tisbar : 14:15             |
| • Saint Joseph : 6h30 - 18h30       | • Takussan : 17:00           |
|                                     | • Timis : 19:33              |
|                                     | • Guéwé : 20:33              |

MOTS MELÉS • N°206

Activité plaisante

APURE	FAUTEUIL	PARCOURS
BECHAMEL	GLOBULE	PERORER
CANDEUR	HALTERE	PORTIERE
COLIS	KRACH	RIZIERE
COLLANT	LIEGEOIS	SERINANT
DEBITER	MONOCLE	SHORT
DELICAT	OBSERVE	SNOBE
EBAHI	OUTREMER	VOYAGEUR

E L C O N O M P A R C O U R S  
O R A O T R O H S P L S T E O  
U I P I L R A R H E E I A L L  
T Z U S T L U C B R V O C U E  
R I R I T E A A I O R E I B M  
E E E E G R H N I R E G L O A  
M R R A K I A R T E S E E L H  
E E Y C A N D E U R B I D G C  
R O R E T I B E D C O L I S E  
V F A U T E U I L S N O B E B



## BAISSE DES DENRÉES

## Effets psychologiques ou options stratégiques pour une croissance accélérée ?

Les denrées que sont le riz, l'huile et le sucre entrant principalement dans le modèle de consommation alimentaire des Sénégalais ont connu une baisse effective, comme promis par le Président Macky Sall lors de la campagne électorale. En effet, au vu des enjeux déterminants pour l'issue de l'élection présidentielle du 25 mars 2012, l'atténuation du fardeau du coût de la vie constituait une exigence sociale à satisfaire en priorité, au point que le Président Macky Sall en fit son cheval de bataille. Dès lors, il fallait prendre des actes de nature à baisser les prix devant un contrôle citoyen alerte et vigilant, afin de donner un gage de sincérité au discours politique et de ne pas compromettre la période d'état de grâce du nouveau régime.

Toutefois, la variation à la baisse de ces trois principales denrées, est-elle suffisante et complète pour permettre

une déflation susceptible, non seulement d'améliorer la vie des ménages, mais aussi et surtout, de relever la compétitivité des entreprises et de l'économie sénégalaise dans son ensemble. Ou bien, s'agit-il en réalité d'un effet psychologique recherché, pour simplement exhiber de bonnes intentions dans le but de satisfaire des propos de campagne sans une induction réelle dans l'économie sénégalaise, si l'on admet qu'il y a un lien indissociable entre le climat des affaires au niveau du coût des facteurs et la compétitivité de l'économie sénégalaise qui est l'élément clef de l'accélération de la croissance ?

Ainsi, nous avons observé une réduction des prix de 13,5% sur le riz, de presque 16% sur le sucre en poudre et de 21% sur l'huile. Nous noterons, à cet égard, que la baisse sur le riz qui est un produit de consommation finale est moins importante relativement que les

baisses assez sensibles sur le sucre et l'huile qui peuvent, en plus de la consommation courante, servir d'intrants dans l'importante industrie alimentaire ; Cette option différenciée de baisse, en agissant davantage sur le sucre et l'huile, traduit une mesure de politique économique intéressante à même de réduire le coût des facteurs dans l'industrie alimentaire et permet d'améliorer la compétitivité des entreprises évoluant dans ce secteur.

Cependant, il y a lieu de relever l'existence d'autres biens stratégiques comme le ciment et les hydrocarbures qui ne sont pas ciblées par les nouvelles gouvernementales de baisse des prix ; Or, il est plus intéressant de procéder à une diminution du prix des hydrocarbures et du ciment pour permettre une déflation généralisée à terme, tout en favorisant simultanément la compétitivité des entreprises. Pour le ciment, il suffisait de faire la même démarche

auprès des cimentiers pour la diminution des prix exorbitants actuels. Pour les hydrocarbures, l'état pourrait intervenir en diminuant la pression fiscale lourde sur cette source d'énergie, tout en compensant la moins-value par la restauration de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à son niveau antérieur de 35% au lieu de 25% actuellement, et par l'exploration des niches fiscales sur les exonérations...

La variation des prix obéit, en général, au jeu des mécanismes du marché entre les offres et les demandes sur les biens, dans les conditions normales de concurrence ; Toutefois, le niveau des prix peut être faussé par l'existence de situation de monopoles ou d'oligopoles obligeant, parfois, la puissance publique à intervenir sur les industriels et commerçants pour une application correcte des prix suivant les conditions du marché et des coûts de revient ; Mais, la variation des prix peut également résulter d'un autre interventionnisme de l'état, au moyen de l'instrumentation des leviers fiscaux et parafiscaux.

Il est clair que dans une situation de surendettement public à hauteur de 50% du PIB et d'un déficit budgétaire pour 2011 de 7%, avec, en plus, une croissance économique médiocre

autour de 2,5%, l'instrumentation du levier fiscal n'est pas souhaitable ; Toutefois, dans un contexte économique où il existe une multitude de niches fiscales, la diminution de la pression fiscale sur les hydrocarbures pourrait être largement compensée par l'exploitation des niches fiscales et le relèvement de l'impôt sur les sociétés. C'est, au demeurant, une question de justice sociale dans un contexte de crise où le laisser-faire n'a plus sa place ; si bien que les riches doivent être plus sollicités que ceux qui tirent le diable par la queue par une ponction sur les marges et profits qui, souvent, dépassent la mesure.

Le gouvernement de Macky Sall vient de faire des efforts appréciables, notamment sur le riz, le sucre et l'huile qui sont des produits sensibles avec des réductions de 13,5%, 16% et 21% respectivement mais, il pouvait aller plus loin dans le tableau des biens à réduire par l'inclusion du ciment et des hydrocarbures, autrement plus stratégiques, sans coup férier pour l'Etat. ■

KADIALY GASSAMA,  
Economiste,  
Rue Faidherbe X Pierre Verger  
Rufisque

## Le "Ndigël", le "Ndigëlé" et le "Ndugël"

L'islam confrérique du Sénégal est l'une des causes de stabilité de notre pays. En fait, les guides religieux à la tête de nos confréries sont considérés comme des régulateurs sociaux ou même des directeurs de consciences.

L'affiliation de la majorité des musulmans du Sénégal à une confrérie soufie et l'acclimatation du soufisme en Afrique de l'Ouest a donné naissance à une pléiade de concepts qui méritent des explications.

Parmi ces concepts nous pouvons citer le "Jebbëlu" ou "jaayante" (acte d'allégeance), la "tarbiya" (éducation spirituelle) et le "Ndigël" (consigne).

L'actualité politico-socio-religieuse de ces dernières semaines nous incite à apporter quelques éclaircissements sur ces mots et ce, en toute humilité.

Le NDIGËL : c'est une consigne donnée par un guide spirituel à un adepte. L'adepte est celui qui fait acte d'allégeance auprès d'un homme de Dieu pour que celui-ci lui assure une ascension spirituelle. C'est la "Tarbiya". Mais à qui doit-on faire acte d'allégeance ? C'est quoi la "tarbiya" et qu'est-ce qu'un "Ndigël" ?

L'acte d'allégeance (jaayante ou jebbëlu en wolof et selon les confréries) est la réplique de la démarche des compagnons envers le Prophète PSL. En fait, en l'an neuf (09) de l'ère musulmane, le Prophète Muhammad (PSL) voulut faire le pèlerinage à La Mecque comme le prescrit la religion qu'il prône. Mais les dignitaires de La Mecque, ne comprenant pas les motifs de ce voyage qu'ils jugent inopportun, lui interdirent l'accès dans la ville.

En tant que responsable, le Prophète demande à Seydina Oumar ibn Khatâb d'aller négocier avec les Mecquois. Oumar, en fin connaisseur de la culture arabe, dit au prophète d'envoyer Seydina Ousmane Ibn Afân car celui-ci est plus conciliateur que lui.

Ainsi, Seydina Ousmane ibn afân fut envoyé pour négocier avec les Mecquois et leur expliquer l'objet de la visite du Prophète à savoir faire son pèlerinage et retourner paisiblement à Médine. Des esprits mal-sains (certains exégètes disent que c'est Satan) ont profité de la longueur des négociations et du stress



Serigne Cheikh Sidy Mokhtar Mbacké, Khalife Général des Mourides

dû à l'attente pour divulguer une fausse information : "Les Mecquois ont retenu Ousmane Ibn Afân comme prisonnier de guerre". C'est alors que le Prophète s'est levé et a dit en substance : "De deux choses l'une ; soit Ousmane revient ici sain et sauf ou nous combattons les Mecquois jusqu'au dernier d'entre eux". Et les compagnons de venir lui témoigner leur allégeance.

Cet épisode de l'histoire de l'islam est relaté dans le Coran quand Allah SWT dit dans la sourate al Fath aux versets 10 et 16 : "Ceux qui ont fait acte d'allégeance envers toi, ils le font certainement envers Allah. La "Main" d'Allah est au-dessus des leurs..." "Certes Allah agréé l'engagement que vous avez fait sous l'arbre, Il sait ce qui est dans vos cœurs et vous en accorde la quiétude..."

Dans un hadith rapporté par Al 'Aqilî, le prophète PSL dit : "Les érudits de la religion sont les "dépositaires" de la science des prophètes. Ainsi, nous voyons que l'acte d'allégeance ne doit se faire en islam qu'en faveur d'un érudit respectueux des recommandations du Coran et de la Sunna.

La "Tarbiya" c'est le fait pour un guide religieux de dispenser une éducation spirituelle à ses disciples afin de purifier l'âme (le "nafs") des travers dissipant les ténèbres qui l'environnent. Le maître spirituel doit donner à ses disciples des leçons correspondant à leur état spirituel du moment en faisant tout pour pré-



Serigne Mansour Sy, Khalife Général des Tidjanes

server leur santé physique ou mentale. Ces états spirituels sont entre autres : la richesse, la pauvreté, la bonne santé, la maladie, à demeure, en voyage, la joie ou la tristesse.

L'éducation spirituelle est composée de deux formes : une éducation conventionnelle et une éducation par le dessein (himma) et l'état (hal).

L'éducation conventionnelle : elle consiste à faire entrer le disciple en retraite spirituelle appelé "khalwa", lui faire invoquer Allah et lui demander d'être frugal. Ces consignes observées, tout l'esprit du disciple demeure tourné vers Allah (SWT) et vers Son Envoyé (PSL).

L'éducation par le dessein et l'état : elle consiste à la conformation à la Sunna, le renoncement au monde et à tout ce qui lui ressemble, tel que le prestige et l'amour de la préséance, afin de préparer l'âme en vue de l'Au-delà et préparer le cœur à ne rien vouloir à côté de la volonté d'Allah. Le vrai soufi est celui qui dépasse les hommes par la grandeur de l'âme et par la droiture (istiqâma) et qui a perçu la quintessence de la religion en plus de ce qu'en sait le commun des mortels. Pour cette forme de "Tarbiya", la retraite spirituelle n'est pas obligatoire.

Le "Ndigël" est alors donné par un guide qui en mérite l'appellation. Serigne Mansour Sy, actuel Khalife général des Tidjanes, a pour habitude de rappeler aux adeptes lors des ziara que la consigne (ndigël)

peut être interprétée selon ces trois termes : le "Ndigël", le "Ndigëlé" et le "Ndugël".

Le "Ndigël", dit-il, est la consigne que le guide donne à son adepte sans en attendre une contrepartie. L'adepte récolte entièrement les bénéfices de ses actes. Il donne souvent l'exemple de la recommandation à faire les actes de dévotion liés à la religion tels que la prière, le jeûne, les zikr, etc. Selon Serigne Mansour, l'exécution du "Ndigël" est obligatoire : "Boo mànee defâl boo mànul defâl" (Si tu peux le faire, fais-le ; si tu ne peux pas, essaye).

Le "Ndigëlé" est une consigne que le guide donne à un adepte et dont le fruit de l'accomplissement peut être partagé entre le donneur d'ordre et l'exécutant. Pour exemple ici, on cite souvent le fait de cultiver les terres de son guide pour avoir de la baraka. Selon Serigne Mansour, l'exécution d'un "Ndigëlé" n'est pas obligatoire "Boo mànee defâl boo mànul bayyil" (si tu peux le faire, fais-le ; si tu ne peux pas, laisse tomber).

Le "Ndugël" quant à lui est une consigne dont l'exécution ne comporte que des méfaits pour l'exécutant. Serigne Mansour Sy dit que pour cette consigne "Boo mànee bul def boo manul bul def" (si tu peux le faire, ne le fais pas ; si tu ne peux pas, n'essaye même pas).

En ces temps où des personnes se proclament guides religieux à tout bout de champ, il me paraît nécessaire pour tous les croyants et en particulier les jeunes, de bien mesurer la portée des actes qu'ils posent. Nous devons nous remémorer les propos de Abd Rahman Al Akhdari qui dit : "Il ne peut être licite pour un croyant de poser un acte sans en connaître le statut juridique (hukmu Laahi fihi).

Nous devons tous nous soucier de la fiabilité voire de la validité de nos actes d'allégeance ("jebbëlu" ou "jaayante") si nous le faisons. Ensuite, conformons-nous en tant que croyant au premier propos du Coran à savoir : "LIS" (verbe lire à l'impératif). Cela nous permettra de savoir si l'éducation spirituelle (tarbiya) que nous sommes censés recevoir de nos guides repose sur les piliers de l'islam ou sur leur bon vouloir, et si enfin, en cours de "Tarbiya", les consignes (Ndigël) que nous recevons sont bien fondées. ■

Rufisque le 24 avril 2012  
IBRAHIMA DIOUF  
papaibou@gmail.com



## LUTTE - ACCUSÉ D'ÊTRE À L'ORIGINE DE LA DÉFAITE DE YÉKINI

Accusé d'avoir aidé mystiquement Balla Galla 2 à battre Yakhya Diop alias "Yékini", l'ancien "roi" des arènes Manga 2 est sorti de sa réserve pour se défendre. Lors d'une conférence de presse tenue hier, il pointe directement Robert Diouf du doigt d'être derrière cette machination. Morceaux choisis...

# Manga 2 déverse sa bile sur Robert Diouf



■ KHADY FAYE

## Retour sur les allégations

"J'ai décidé d'organiser cette rencontre à la suite de nombreuses déclarations récentes dans la presse, m'accusant d'avoir cherché à porter préjudice à un lutteur. En effet, à la suite du combat du 22 avril dernier, dans les comptes-rendus, interviews et analyses dans la presse, mon nom a été cité à plusieurs reprises.

Faisant état de prétendus saccages de mes domiciles à Dakar, à Joal et une autre accusation d'une extrême gravité. Il est écrit dans Sunu Lamb que c'est "Manga 2 qui a battu Yékini", il est encore écrit : "Fadiouth en colère contre Manga 2". Des interviews du dénommé Fall Tine qui déclare que cette défaite de Yékini est due à la trahison de Manga 2. Il affirme que dans la nuit du vendredi, Balla Galla 2 est venu à Fadiouth avec Manga 2 et ils y ont passé la nuit. Dans l'observateur également, répondant à une question sur le soi-disant saccage de mes domiciles, Robert affirme que le fils de Double Less a passé la nuit du vendredi chez moi à Fadiouth pour

des pratiques mystiques. Toutes ces accusations ne sont qu'un long tissu de contre-vérités. C'est le cas depuis le combat qui a opposé Bombardier à l'adversaire de Balla Galla 2 de dimanche dernier. Au regard de mon statut d'ancien champion qui compte encore beaucoup d'amis et de sympathisants, mais aussi de mes responsabilités d'éducateur, de promoteur et de président de l'Association des anciens lutteurs, je me vois dans l'obligation de tirer cette affaire

au clair. Parce qu'elle pourrait atteindre mon honorabilité. C'est pour cette raison que j'ai soumis l'ensemble du dossier traitant de cette question à mon conseiller juridique qui fera le travail nécessaire, afin que les auteurs de cette manipulation tapis dans l'ombre soient démasqués et assignés à apporter la preuve de leurs allégations. Je suis sain et sauf et en grande forme, aucun de mes biens n'a été attaqué. Je ne saurais me hasarder à porter préjudice à une personne, car je suis profondément croyant et mon éducation ne me le permet pas".

## "Robert Diouf cherche un justificatif à la défaite de Yékini"

"Ce n'est pas la première fois que Robert me fait un coup pareil. Lors du combat Bombardier/Yékini, il avait affirmé m'avoir vu dans une 4x4 avec Bombardier, alors que je n'ai même pas le numéro de ce lutteur. Beaucoup de choses ont été dites sur ce combat et j'ai été obligé de réunir notre lignée maternelle que nous avons en commun et les notables du village de Fadiouth, pour leur faire comprendre que ces accusations m'ont fait trop mal. Les notables lui ont posé la question, il a répondu que c'est un jeune du village qui les lui a rapportées. Il a présenté des excuses devant tout le monde et par respect, je lui ai dit que ce n'était pas la peine puisqu'il était mon aîné. Donc s'il revient aujourd'hui pour dire encore que j'étais à Fadiouth à la veille du combat, alors que cela faisait

12 jours que je n'y avais pas mis les pieds, cela m'étonne. Toutes ces accusations que Robert profère contre moi, sont une manière de se justifier. Il veut peut-être justifier l'argent qu'on lui a donné pour aider Yékini à remporter la victoire, comme cela ne s'est pas passé comme il le voulait, il cherche un justificatif. Je ne suis pour rien dans cette défaite de Yékini. Il y a un rituel à Fadiouth qui peut prouver si je dis la vérité ou pas, et je suis prêt à me soumettre à ce rituel. Je ne parlerai pas à Robert, ce sont les notables de notre lignée maternelle qui vont le faire. Il a fui la discussion avant-hier. Quand on l'a convoqué, il a rétorqué qu'il avait un rendez-vous. J'ai vécu des choses avec Robert Diouf que personne ne soupçonne. Il ne venait à mes combats que lorsque je lui envoyais le billet. Il est arrivé, quand j'étais encore lutteur, qu'il me mette en garde contre d'autres lutteurs, comme Ambroise Sarr et Docteur Faye qui étaient dans la même écurie que moi. Donc je peux croire que ce qu'il faisait avec moi, il le fait avec d'autres lutteurs. Le fils de Robert Diouf, Mamady Ndiaye, est dans mon école de lutte et y restera ; je ferai n'importe quoi pour ce gosse".

## "Entre Yékini et moi"

Je ne blâme pas Yékini parce que je ne l'ai jamais entendu parler en mal de moi. Il n'entendra jamais du mal de ma bouche, à l'encontre de sa personne. Il est mon jeune frère. S'il avait sollicité mon aide, je le lui aurais donné. J'étais à l'écurie "Sérère" ; et lui, a préféré l'écurie Ndakaaru. Mais même si nous ne sommes pas proches, je ne peux le détester, c'est un Sérère comme moi. Yékini ne m'a pas mêlé à ses affaires, je ne m'y mêlerai pas. Tout ce que je peux lui souhaiter en tant que parent sérère, c'est de réussir. Si j'avais la puissance d'accorder la victoire, les lutteurs de mon écurie ne tomberaient jamais. Robert a fait beaucoup d'erreurs lors du combat de Yékini face à Balla Galla 2 ; je n'en dirai pas plus pour le moment, mais le moment venu, vous le saurez". ■

prendre une forteresse imprenable, plutôt qu'une machine de guerre.

## Ronaldo manque son penalty

Beaucoup moins sereins qu'à Barcelone justement, où ils s'étaient imposés samedi avec autorité (2-1), et beaucoup moins frais semble-t-il que leurs adversaires, les Madrilènes n'ont quasiment jamais inquiété Neuer après la pause, si ce n'est sur une frappe de Benzema (56e). A l'inverse, les Munichois ont tout donné pour faire la différence avant la prolongation, mais Gomez par deux fois (48e et 86e), après deux premières tentatives infructueuses beaucoup plus tôt (12e et 34e), a manqué sa chance d'être le héros de la soirée. Ce rôle-là, c'est Schweinsteiger, buteur décisif dans le toujours très cruel exercice des tirs au but, qui l'a joué à merveille. En stoppant deux tentatives madrilènes, dont celle de Ronaldo, Neuer a aussi rempli sa part du contrat. Qu'importe si le Bayern, qui restait sur quatre défaites consécutives à Santiago-Bernabeu, dont la dernière en finale de la Ligue des champions face à l'Inter Milan en 2010 (0-2), y a encore perdu. Il peut toujours croire à son rêve avoué de remporter le trophée à la maison. Ce qui n'est plus arrivé depuis 1965, avec l'Inter justement. Les paris sont ouverts. ■

(LEQUIPE.FR)

## REVUE TOUT TERRAIN

## TUNISIE

## Haggui, c'est fini

Agé de 28 ans, Karim Haggui a décidé de mettre sa carrière internationale entre parenthèses. Le défenseur tunisien d'Hanovre s'en est expliqué sur son site Internet. "Porter le brassard de la sélection est un honneur très fort, une véritable fierté, a rappelé le natif de Kasserine. Mais aujourd'hui, je pense qu'il faut que je prenne un peu de recul pour laisser ce groupe jeune, talentueux et plein d'avenir se construire sereinement." L'ancien Strasbourgeois a porté le maillot des Aigles de Carthage à 75 reprises.

## MARSEILLE

## Gourcuff pas prêt à remplacer Deschamps

Alors que l'avenir de Didier Deschamps sur le banc de l'Olympique de Marseille est pour le moins flou, des rumeurs commencent à circuler concernant l'identité de son éventuel successeur. Le nom de l'entraîneur du FC Lorient Christian Gourcuff fait partie de ceux qui reviennent régulièrement. Mais l'intéressé l'assure, il se voit mal prendre en main la formation olympienne. "L'OM ne peut pas raisonnablement s'intéresser à moi. Il y avait bien eu une approche dans les années 90. Mais... c'est incompatible ! (...) Ce qui m'intéresse, c'est la qualité du travail. Construire quelque chose. Et cela dépend d'un environnement. Même si entraîner un club de plus haut niveau serait intéressant. Gagner oui, mais savoir gagner, et savoir perdre... A Rennes, on m'avait contacté parce qu'il y avait un projet de jeu sur plusieurs saisons. Là, c'était cohérent. Au bout d'un mois sur place, j'ai vu que tout le monde ne tirait pas dans le même sens", a indiqué Gourcuff au Télégramme.

## LILLE

## Hazard flatté par les propos de Ferguson

C'est une quasi-certitude, le milieu offensif Eden Hazard quittera le Lille OSC durant l'intersaison. Alors que l'international belge a fait savoir qu'il privilégiait un départ vers l'Angleterre, Manchester United s'est d'ores et déjà positionné pour l'accueillir. Le manager des Red Devils Sir Alex Ferguson a d'ailleurs récemment fait part publiquement de tout le bien qu'il pensait de la jeune pépite. Des propos flatteurs que n'a pas manqué de relever l'intéressé. "Je suis flatté des compliments venant d'un top manager comme Alex Ferguson. Je ne savais pas qu'il était venu me voir jouer. Manchester United est une équipe de très haut niveau et forcément on reste à leur écoute", a-t-il indiqué au micro de Sky Sports.

## NBA

## Miami refuse le combat

Boston-Miami, que l'affiche était belle. Mais quand on enlève LeBron James, Dwyane Wade, Chris Bosch, Rajon Rondo et Kevin Garnett de la distribution, le spectacle s'en retrouve réduit et on se retrouve face à un match de remplaçants. Boston a parfaitement su profiter de la situation grâce aux bonnes prestations de Sasha Pavlovic (16 points) et Marquis Daniel (13 points) dans un match très pauvre offensivement parlant. Miami signant d'ailleurs son plus faible résultat de la saison avec seulement 66 points. Une défaite (78-66) qui restera anecdotique, le Heat étant assuré de terminer deuxième de la Conférence Est, derrière Chicago.

## FOOT - LIGUE DES CHAMPIONS (DEMI-FINALE RETOUR)

# Le Bayern tient sa finale

Le Bayern Munich est allé chercher sa qualification à Madrid face au Real, dans la séance des tirs au but (1-2, 3 tab 1). Les Bavarois joueront la finale contre Chelsea, à domicile le 19 mai.

Les pronostiqueurs se trompent plus souvent qu'on le croit. Eux qui avaient prédit une finale rêvée entre le Barça et le Real verront finalement les deux "outsiders" s'affronter. Car le 19 mai à l'Allianz-Arena, c'est bien le Bayern chez lui qui retrouvera Chelsea, pour sa neuvième finale et avec en ligne de mire un cinquième sacre. Ce privilège, le club bavarois est allé le gagner plus à la force de ses nerfs que de ses pieds à Madrid (1-2, 3 tab 1), mercredi, au bout d'une séance de tirs au but irrespirable et insensée.

## Une première demi-heure superbe et... plus grand-chose

Au vu de la première demi-heure superbe, intense, pleine de mouvements de part et d'autre, d'occasions et de buts, cette rencontre promettait pourtant d'être une formidable publicité pour le

beau jeu. Seulement après le spectacle est rapidement venu le temps de l'attente et du calcul. A égalité parfaite sur les deux matches une fois le penalty de Robben transformé (27e), pour une faute de Pepe sur Gomez, les deux équipes ont alors calmé leurs ardeurs, préférant se concentrer sur leurs tâches défensives pour ne pas hypothéquer leurs chances de se qualifier. Double-buteur pour ses 9e et 10e réalisations en C1 cette saison, d'abord sur un penalty généreux accordé pour une main d'Alaba non-intentionnelle (6e) puis avec sang-froid après une passe lumineuse d'Ozil (14e), Cristiano Ronaldo s'est comme toute son équipe refermé sur lui-même. De peur d'encaisser un nouveau but, sans doute réhibitoire cette fois, les hommes de Mourinho ont sacrifié leur sacro-sainte volonté d'aller toujours plus vers l'avant pour se transformer en Chelsea version Camp Nou. Com-



## FOOT - SÉLECTIONNEUR DES LIONS

À la recherche d'un successeur à Amara Traoré limogé au lendemain de la dernière Coupe d'Afrique, la Fédération sénégalaise de football (Fsf) aurait finalement choisi Bruno Metsu.

# Metsu serait choisi



■ ADAMA COLY

Après plusieurs analyses et études sur la piste la plus sérieuse pour la nomination du futur sélectionneur des Lions, le quotidien *EnQuête* avait titré hier : "Metsu ! Qui d'autre ?" En fin de journée, le site *Lequipe.fr* a confirmé l'analyse plausible. Mais la Fédération sénégalaise de football (Fsf) a vite envoyé un communiqué à l'Agence de presse sénégalaise (*Aps*) pour démentir l'information publiée par le site sportif français. "La Fédération dément une information émanant d'un organe de presse faisant état de la nomination d'un entraîneur pour l'équipe nationale du Sénégal. L'instance fédérale pré-

cise qu'aucun choix n'a été fait et que le calendrier initialement arrêté sera scrupuleusement respecté", lit-on sur *Aps*. Après la parution de cette info, nous avons cherché à joindre Bruno Metsu qui a esquivé la question en éteignant son portable juste après avoir demandé de le rappeler.

L'ancien sélectionneur qui avait mené les Lions en finale de la Can 2002 et en quart de finale du mondial asiatique Corée du Sud-Japon de la même année, était sur la short-list du Comité ad hoc de l'instance dirigeante du foot sénégalais pour la désignation du successeur d'Amara Traoré. Il était en compétition avec son compatriote français et ex-sélectionneur du Cameroun, Pierre Lechantre. ■

METZ

## Mané passe pro

Toujours à la lutte pour le maintien en Ligue 2, le FC Metz vient d'enregistrer la signature de Sadio Mané pour quatre ans. Ce dernier, qui était sous contrat stagiaire, vient de parapher son premier contrat professionnel. Auteur d'une passe décisive en Championnat, le milieu de terrain de 20 ans est désormais lié jusqu'en juin 2016 avec les Grenats.

JO 2012 - DÉLIVRANCE DE VISAS

## La Grande-Bretagne inflexible

Ceux qui veulent aller à Londres pour suivre les Jeux olympiques n'ont qu'à s'y préparer à temps. Parce que la Grande-Bretagne reste inflexible pour la délivrance des visas. "Rien ne changera par rapport aux procédures habituelles pour l'obtention du visa. Il faut remplir les formulaires et déposer les demandes au plus tard cinq semaines avant", a déclaré, de manière ferme, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Dakar, John Marshall, hier en conférence de presse organisée pour la préparation du Briticross. Une course à pied, dédiée à la promotion du sport, des Jeux olympiques de Londres 2012 et au renforcement des relations commerciales entre le Sénégal et le Royaume-Uni. Selon l'ambassadeur, l'intégralité des recettes générées par la vente de tickets sera versée à Handisport. Ce Briticross, qui aura lieu le 28 avril à 16h, partira de la Porte du Millénaire pour aboutir au Monument de la Renaissance africaine, soit sur une distance de 10 km. Il est organisé par l'Ambassade de la Grande-Bretagne, en collaboration avec "Vivo Energy", avec le concours du British Council et d'entreprises britanniques établies à Dakar. Les organisateurs attendent environ 2 mille participants âgés au moins de 18 ans.

## FOOT - OUSMANE MANÉ, GARDIEN DES LIONS OLYMPIQUES

# "On avait du mal à y croire"

La délégation sénégalaise est rentrée de Coventry (Angleterre) d'où elle a décroché le ticket qualificatif aux Jeux olympiques (Jo) de Londres 2012, grâce au succès (2-0) obtenu contre Oman lundi soir en match de barrages. Deux jours après, le gardien des Lions olympiques et de Diambars (L1 sénégalaise), Ousmane Mané raconte à *EnQuête* les moments forts d'avant et d'après-match contre Oman. Le rêve de ce jeune portier qui a évolué sous les yeux de Patrick Vieira, un des membres fondateurs de l'Institut Diambars, c'est de marcher sur les traces de ses aînés de 2002, notamment El Hadji Diouf, Salif Diao, Lamine Diatta, qui étaient allés les encourager à Coventry.

■ PAR MAMADOU LAMINE SANÉ

### Ousmane Mané, qu'avez-vous ressenti après le coup final contre Oman ?

Une joie indescriptible (Il se répète). Parce que c'est la première fois que le Sénégal se qualifie aux Jeux olympiques et cela tombe sur nous (les joueurs et le staff technique). Je n'arrivais pas à croire, je pensais toujours que je rêvais. J'étais là, envahi par la joie, je pensais à ma famille, mes amis, mes fans... Avec le groupe, on n'y croyait toujours pas, mais on l'a fait et la nuit a été longue et très belle.

### Qu'est-ce que cela fait de savoir qu'on va participer aux JO ?

C'est un plaisir incommensurable. Ce sont des choses qui n'arrivent pas tous les jours. Et quand on a la chance de jouer ce genre de compétition internationale, on ne peut qu'être heureux. C'est une joie pour tout le groupe et pour tout le Sénégal aussi. Car tout le pays attendait cette qualification historique. C'est un rêve qui se réalise.

### Le tirage a été effectué hier et vous tombez sur le pays hôte, la Grande-Bretagne, que vous

### affrontez à Old Trafford, le stade mythique de Manchester United...

C'est comme en 2002 avec la Coupe du monde. Là, on se qualifie pour la première fois et on joue

### "Ce que El Hadji Diouf, Patrick Vieira... nous ont dit"

contre un grand pays de football et dans un grand stade emblématique. Tout cela n'est qu'une grande motivation pour nous. On connaît maintenant nos adversaires, on sait également ce qui nous attend mais on a la tête sur les épaules, et si Dieu le veut, nous allons nous qualifier au second tour. Nous allons faire un grand tournoi olympique Incha'Allah.

### Pensez-vous avoir le niveau de cette compétition ?

(Catégorique) Oui ! Si Dieu le veut, on ira très loin, on a un bon groupe et un bon staff technique aussi. On connaît nos adversaires, on connaît nos forces et nos faiblesses et Incha'Allah on sera à la hauteur des attentes pour honorer et faire rêver le Sénégal.



### Nous avons vu certains de vos aînés de la génération 2002 sur les tribunes. Qu'est-ce qu'ils vous ont dit exactement ?

Lamine Diatta, El Hadji Diouf et Salif Diao nous ont donné des conseils avant le match. Ils nous ont demandé de jouer notre jeu et de jouer collectif tout en pensant au peuple sénégalais. Ils nous ont motivés aussi en nous disant qu'ils étaient fiers de nous. Ils nous ont fait savoir que s'ils étaient à notre place, ils allaient mouiller à fond le maillot national. De ce fait, on doit jouer comme eux. Après le match, ils nous ont félicités, ils nous ont dit qu'on a honoré le Sénégal.

### Et Patrick Vieira, membre fondateur de votre centre de formation, l'Institut Diambars ?

Non, je ne savais même pas qu'il (Vieira) était présent sur les tribunes. On s'est seulement parlé à la fin du match et c'étaient des félicitations et des mots d'encouragements pour le futur. Il nous a dit : "Est-ce que vous avez réellement mesuré ce que vous venez de faire pour notre pays (Sénégal) ?" Car selon lui, on a réalisé une chose historique pour le football sénégalais.

### Mais qu'est-ce que cela fait de jouer devant Vieira et des recruteurs ?

(Rires) Rien de particulier pour moi. Dans ma tête, je ne pensais qu'au match. Je ne me focalisais même pas sur le public, je ne le regardais même pas. J'étais concentré sur le match et sur l'objectif : se qualifier aux JO. Je me disais qu'il n'y avait personne dans les tribunes. Nonobstant, c'était un réel plaisir de savoir que Patrick Vieira était dans les tribunes pour nous regarder. C'était également grandiose de jouer devant lui, surtout à l'occasion d'un match international à grand enjeu. C'est une personne qui a beaucoup fait pour nous, il nous a aidés et soutenus sur tous les plans. ■



ATHLÉTISME

## Huit athlètes sénégalais invités au meeting d'Abidjan

Huit athlètes sénégalais prendront part au meeting international d'Abidjan prévu samedi, a annoncé à l'APS le secrétaire général de la Fédération sénégalaise d'athlétisme, Jean Gomis. Les athlètes annoncés à ce meeting qui porte le nom de Gabriel Tiacoh sont les suivants : Massata Mané (100m), Fatoumata Diop (200m), Marième Badji (400m), Fatou Diabaye, Ndèye Fatou Soumah et Mame Fatou Faye (400m) chez les dames. Les deux dernières athlètes citées sont pensionnaires du Centre international d'athlétisme de Dakar (CIAD), et peuvent concourir au 200 comme au 400m. Chez les hommes, Abdourahmane Ndour (100m) et Grégoire Diouf (hauteur) font le déplacement. Selon le SG de la FSA, par ailleurs SG de la Région 2 de la Confédération africaine d'athlétisme (CAA), Guy Boissy, spécialiste du saut en longueur, devait faire aussi le déplacement. "Mais les organisateurs ont décidé de faire de la longueur, une épreuve nationale", a ajouté le SG de la FSA.